

Distr.
GENERALE

A/C.5/47/88
4 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME COMMISSION
Quarante-septième session
Points 103 et 104 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale
dans sa résolution 47/212

Rapport du Secrétaire général

Le présent rapport indique les révisions au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 proposées par l'Assemblée générale dans le cadre de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat entreprise par le Secrétaire général dans sa note du 3 décembre 1992 (A/47/753). L'Assemblée a établi des directives concernant la présentation de ces prévisions révisées dans sa résolution 47/212.

Cette phase de la restructuration a des incidences sur le budget et sur les programmes qui nécessitent la création de nouveaux départements et le transfert de certains postes ainsi qu'une nouvelle répartition des ressources entre divers chapitres du budget-programme pendant la partie restant à courir de l'exercice biennal 1992-1993. Les mandats et activités spécifiques qui figurent dans le plan à moyen terme et le budget-programme en cours seront exécutés par les départements et unités ainsi restructurés. L'identification des doubles emplois et chevauchements d'activités qui pourraient exister dans les divers services du Secrétariat qui exécutent les activités confiées à celui-ci interviendra dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Les économies qui en résulteront en ce qui concerne les postes et autres ressources seront également présentées à l'Assemblée générale.

Tous nouveaux ajustements dans l'agencement des moyens mis à la disposition du Secrétaire général découleront également de l'intégration, grâce au processus de restructuration, d'unités disparates du Secrétariat en entités cohérentes. La préparation et le suivi des grandes manifestations internationales devraient donc être entrepris dans le cadre de ces entités. Il ne sera pas nécessaire de créer des unités administratives et des postes supplémentaires. Pour l'essentiel, les économies d'échelle et l'amélioration de l'exécution des

programmes découlant de la présente restructuration seront reflétées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

La création au Siège de trois nouveaux départements chargés des questions économiques et sociales internationales, y compris la question du développement durable, nécessitera le transfert de 771 postes. Il est proposé de transférer au Siège les activités ayant trait au développement social et à la promotion de la femme, et les 59 postes correspondants, ainsi que les 27 postes du Conseil mondial de l'alimentation. Il est proposé de transférer à Vienne les activités ayant trait aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les 16 postes correspondants, tandis que 55 postes au total seraient transférés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le cadre des programmes sur les sociétés transnationales et sur la science et la technique au service du développement. Ce chiffre total inclut 13 postes affectés aux services communs concernant les sociétés transnationales qui demeureront au siège des commissions régionales. En outre, le Département de l'information se verrait attribuer 160 postes transférés du Département de l'administration et de la gestion et assumerait en outre la responsabilité des services de bibliothèque ainsi que les fonctions se rapportant aux publications. Dans le cadre du renforcement du Département des affaires humanitaires, deux postes d'administrateur seraient transférés à ce département au titre des activités touchant la coordination des initiatives prises par les organismes des Nations Unies à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Il est également proposé de transférer les autres ressources liées à ces activités et à ces postes.

En 1993, on définira de façon plus détaillée les modalités d'intégration du Bureau des services d'appui aux projets du PNUD au nouveau Département de l'appui au développement et des services de gestion et de décentralisation des activités et des ressources du Siège en faveur des commissions régionales et des bureaux extérieurs ainsi que les questions intéressant l'Office des Nations Unies à Vienne.

Il est demandé au total pour le restant de l'exercice biennal 35 postes de rang élevé financés au moyen du budget ordinaire, à savoir 20 postes de secrétaire général adjoint et 15 postes de sous-secrétaire général, alors que 48 postes de ce rang avaient été approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session pour le budget-programme. Les économies qui en résulteront sont estimées à 4 516 100 dollars.

Les raisons des caractéristiques particulières de cette deuxième phase de la restructuration sont exposées dans la première partie du présent document et les fonctions des trois nouveaux départements y sont également brièvement décrites. Le détail de la structure administrative de chacun d'eux et la répartition interne des ressources entre les programmes et les sous-programmes seront indiqués dans le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal.

Par ces prévisions révisées, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture d'un crédit révisé de 2 467 775 800 dollars et les transferts correspondants de ressources entre chapitres du budget-programme. Ce crédit révisé représenterait une réduction de 263 400 dollars par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1992 par sa résolution 47/220 A. Le Secrétaire général demande également à l'Assemblée générale

d'approuver des modifications du nombre et de la répartition des postes de rang élevé au Secrétariat pendant la partie restant à courir de l'exercice biennal 1992-1993.

PREVISIONS REVISEES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. EXPOSE GENERAL	1 - 6	6
A. Principes de gestion et postes de rang élevé .	7 - 17	7
Tableau I. Postes de rang élevé	-	11
B. Changement de la structure organisationnelle du Secrétariat		
1. Secteur économique et secteur social . . .	18 - 65	13
2. Secteurs politique et humanitaire	66 - 68	25
3. Information et services communs d'appui . .	69 - 72	26
C. Questions relatives aux effectifs	73 - 77	27
D. Autres aspects des prévisions révisées	78 - 84	31
Tableau II. Prévisions révisées par chapitre	-	33
Tableau III. Tableaux d'effectifs révisés par chapitre	-	36
Tableau IV. Ventilation par chapitre des postes vacants temporairement redéployés	-	39
II. PREVISIONS REVISEES PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITE	-	40
A. Secteurs économique, social et humanitaire		
1. Département de la coordination des politiques et du développement durable	85 - 92	40
2. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques . .	93 - 99	48
3. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	100 - 111	54
4. Organes directeurs dans les secteurs économique et social	112 - 114	61
5. Département du développement économique et social	115 - 119	64
6. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	120 - 126	67
7. Développement social et affaires humanitaires	127 - 130	71
8. Développement et coopération économique internationale	131 - 132	74

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Secteur politique		
Département des affaires politiques	133 - 135	77
C. Information et services communs d'appui		
1. Information	136 - 143	80
2. Administration et gestion	144 - 155	84
III. CONCLUSION	156 - 158	91

I. EXPOSE GENERAL

1. Durant la première partie de sa quarante-septième session, l'Assemblée générale avait été saisie des prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993. Ce rapport (A/C.5/47/2 et Corr.1) avait été présenté comme suite à la résolution 46/185 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait invité le Secrétaire général à indiquer, dans les prévisions révisées au budget-programme de 1992-1993 initialement approuvé par l'Assemblée générale, les modifications qu'il proposait d'apporter à l'organisation du Secrétariat, notamment en ce qui concernait le nombre et la répartition des postes de rang élevé, ainsi qu'à la résolution 46/232 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 1992, par laquelle l'Assemblée avait notamment pris acte des mesures prises par le Secrétaire général, qui constituaient la première phase du processus de restructuration.

2. Ces prévisions révisées portaient sur les aspects financiers de la phase initiale de la restructuration du Secrétariat, que le Secrétaire général avait entreprise en février 1992 et qui avait été axée tout d'abord sur les services du Secrétariat au Siège. Ces prévisions avaient été établies compte tenu du regroupement et de la rationalisation d'un certain nombre d'activités ayant trait aux affaires politiques, aux affaires juridiques, au développement économique et social, aux affaires humanitaires, à l'administration et à la gestion et aux services de conférence. Les prévisions révisées comportaient également une proposition visant à supprimer 13 postes de rang élevé et on y décrivait ce qu'on entendait faire des postes vacants durant le processus de restructuration. Le Comité du programme et de la coordination (CPC), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ont examiné le rapport pertinent du Secrétaire général durant le deuxième semestre de 1992.

3. Dans une note ultérieure présentée à l'Assemblée générale le 3 décembre 1992 (A/47/753), le Secrétaire général a exposé les réformes supplémentaires qu'il comptait introduire dans les secteurs économique et social des activités de l'Organisation, compte tenu de l'enseignement tiré de la phase initiale de la restructuration, ainsi que des nouveaux mandats et autres faits survenus au cours de l'année. Le Secrétaire général est parvenu à ses conclusions après avoir sollicité l'avis d'un groupe d'experts indépendants de haut niveau, qui avait procédé à un examen à l'échelle de toute l'Organisation, à la suite duquel il avait recommandé l'adoption de nouvelles approches concernant la définition des fonctions à remplir par le Siège, ainsi que la répartition des responsabilités entre le Siège et d'autres programmes des Nations Unies et entités régionales dans les secteurs économique et social.

4. Les réformes exposées dans la note du Secrétaire général consistent notamment à mettre en place une nouvelle structure du Secrétariat au Siège. On y envisage également de transférer un certain nombre d'activités dans les secteurs économique et social de l'Organisation. Ces réformes ont donc des incidences sur les programmes, sur les ressources financières et sur le personnel, notamment en ce qui concerne le nombre et la répartition des postes de rang élevé.

5. Sur la base de cette note, l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/212, en date du 23 décembre 1992, a pris note des prévisions révisées découlant de la phase initiale de la restructuration du Secrétariat, notamment des transferts

proposés de ressources entre chapitres, étant entendu que de nouvelles prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 seraient présentées au début de 1993. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé d'examiner au début de 1993 la réduction proposée du nombre de postes de rang élevé, qui était incluse dans les prévisions révisées, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans ses nouvelles prévisions révisées, des propositions quant au nombre et à la répartition des postes de rang élevé du Secrétariat pendant la partie restant à courir de l'exercice biennal 1992-1993. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général d'indiquer dans lesdites prévisions révisées toutes les modifications du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 liées à la restructuration, ainsi que les aspects de la restructuration du Secrétariat qui touchent aux programmes et leur justification, comme le demandait la résolution 46/232.

6. En conséquence, le présent rapport, outre qu'on y indique les incidences des réformes intéressant les secteurs économique et social exposées dans la note du Secrétaire général, porte également sur les changements organisationnels et connexes qui sont intervenus, notamment en ce qui concerne certaines activités politiques ainsi que dans le domaine de l'administration et de la gestion.

A. Principes de gestion et postes de rang élevé

7. Dans sa déclaration du 2 novembre 1992 à l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait réaffirmé sa volonté de réorganiser le Secrétariat sur des bases plus efficaces afin d'améliorer la qualité des services qu'il fournit aux Etats Membres et aux mécanismes intergouvernementaux. Il avait noté qu'une fois doté d'une mission et de voies hiérarchiques bien définies, un Secrétariat renforcé épaulerait plus utilement l'action des Etats Membres. L'objectif de la réorganisation est donc de constituer un Secrétariat plus dynamique, plus rationnel et plus performant, composé d'unités administratives aux tâches mieux circonscrites et plus précises et aux responsabilités nettement définies et clairement hiérarchisées. Pour supprimer les chevauchements et doubles emplois et améliorer la productivité de l'Organisation, le Secrétaire général prend des mesures visant à renforcer la collaboration entre les institutions et à gérer plus efficacement les activités de fond comme les activités opérationnelles.

8. Au-delà des départements du Siège et des autres entités mondiales des Nations Unies, la réforme s'étend aux niveaux régional et national par une décentralisation au besoin accrue des activités, accompagnée de la délégation de responsabilité qui en découle. Ainsi, bien que chaque aspect de la restructuration soit justifié ci-après par rapport aux programmes, il convient de noter la corrélation étroite qui existe entre ces diverses mesures, aussi bien quant au fond que du point de vue de la gestion. Elles ont été bien conçues pour se renforcer mutuellement et dans une optique générale englobant la réforme des divers éléments du Secrétariat et l'amélioration continue de leur efficacité et de leur productivité.

9. Le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 que l'Assemblée générale a adopté prévoyait 48 postes de rang élevé, dont 28 de secrétaire général adjoint et 20 de sous-secrétaire général. On se rappellera qu'avant l'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et

financier de l'Organisation des Nations Unies, le nombre total de postes de rang élevé du Secrétariat s'élevait à 57.

10. Les prévisions révisées qui ont été présentées au cours de la première partie de la quarante-septième session de l'Assemblée générale prévoyaient au total 36 postes de rang élevé inscrits au budget ordinaire, dont aussi bien les postes permanents que les postes temporaires renouvelables, et y compris le poste de sous-secrétaire général pour le Chef de secrétariat du Centre du commerce international (CCI). Les postes du Centre, qui est financé conjointement par le GATT et par l'ONU au titre du chapitre 16 de son budget ordinaire, ne sont pas considérés comme faisant partie du tableau des effectifs du Secrétariat, si bien que, strictement parlant, le nombre des postes de rang élevé n'était que de 35 (20 postes de secrétaire général adjoint et 15 de sous-secrétaire général). Ce nombre résultait des mesures prises pendant la première phase de la restructuration du Secrétariat, comme le Secrétaire général l'indiquait au paragraphe 6 de son rapport (A/C.5/47/2), où il proposait à l'Assemblée de supprimer 18 postes de rang élevé et d'en créer 5, soit une diminution nette de 13 postes. Comme on l'a vu plus haut au paragraphe 5, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 47/212, de reporter sa décision sur ces propositions au début de 1993.

11. Depuis la suspension de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le 23 décembre 1992, le Secrétaire général a décidé de proposer les nouvelles mesures suivantes, conformément aux objectifs définis plus haut :

a) Création de trois postes de secrétaire général adjoint pour les chefs des trois nouveaux départements chargés respectivement, au Siège, des questions économiques, sociales et environnementales, et suppression du poste de secrétaire général adjoint au développement économique et social;

b) Création d'un poste temporaire de sous-secrétaire général pour le Secrétaire général de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

c) Suppression du poste de secrétaire général adjoint à l'information et création d'un poste de sous-secrétaire général;

d) Suppression d'un poste de sous-secrétaire général au Département des affaires politiques;

e) Suppression de quatre postes de sous-secrétaire général au Département de l'administration et de la gestion;

f) Création d'un poste de sous-secrétaire général pour le Chef de secrétariat du Centre pour les droits de l'homme;

g) Suppression du poste de secrétaire général adjoint pour le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), comme suite à une décision du Secrétaire général de regrouper Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sous une direction commune;

h) Suppression d'un poste de sous-secrétaire général à la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

12. Ces mesures réduiraient encore de 3 le nombre de postes de rang élevé, portant à 16 la réduction totale.

13. En outre, en ce qui concerne le poste de sous-secrétaire général du Chef de secrétariat du CCI, qui est financé conjointement par l'Organisation et par le GATT, le Secrétaire général a l'intention, si l'Assemblée générale y consent, d'aviser le Directeur général du GATT que l'ONU considère que ce poste est supprimé et que le Centre devrait être dirigé par un fonctionnaire de la classe D-2.

14. Dans sa déclaration du 6 novembre 1992 à la Cinquième Commission, le Secrétaire général avait insisté sur sa volonté de renforcer la fonction publique internationale. Il avait souligné les avantages, pour les Etats Membres, d'une fonction publique de la plus haute qualité, véritablement indépendante et reflétant une répartition géographique équilibrée, qui puisse leur fournir, avec un maximum d'efficacité, l'appui intégré dont ils ont besoin. Il avait indiqué qu'un aspect important de sa conception d'une fonction publique internationale indépendante était la nécessité de faire la différence entre nominations politiques et nominations de carrière. A ce propos, il avait annoncé qu'il envisageait d'instituer, pour le personnel de carrière assumant certaines hautes responsabilités de direction, un rang supérieur à celui de D-2 (D-3), offrant un traitement et des droits équivalant à ceux d'un sous-secrétaire général. Cette étude permettra de désigner un nombre limité de postes de rang supérieur qui pourraient être attribués à des fonctionnaires de carrière en raison de la nature et du niveau des responsabilités de gestion qui leur sont confiées dans des domaines clefs de l'activité politique et socio-économique de l'Organisation, ainsi que dans la sphère administrative, notamment en ce qui concerne la gestion de la politique budgétaire et l'administration du personnel.

15. Sur la base de cette étude, qu'il espère terminer dans les meilleurs délais, le Secrétaire général compte proposer de nouvelles mesures en la matière à l'Assemblée générale. Pour pouvoir mettre le nouveau système en place dans le courant de l'année, il propose que trois des postes de sous-secrétaire général mentionnés plus haut au paragraphe 11 restent vacants pour le moment. Il s'agirait de postes inscrits aux chapitres 15, 37 et 41, pour lesquels il est proposé de supprimer les postes actuels de sous-secrétaire général; leur suppression permettrait, le moment venu, de compenser la création de postes de la classe D-3 au titre de chapitres à déterminer au vu des résultats de l'étude. Le nombre total de postes à proposer à ce niveau devrait être très limité, et il pourrait être compensé par la suppression d'autres postes de sous-secrétaire général, conformément à l'objectif général du Secrétaire général, qui est d'alléger la structure de l'Organisation au plus haut niveau.

16. Dans ces conditions, la restructuration actuelle se traduirait par une diminution nette de 13 postes de rang élevé, 3 autres postes étant provisoirement maintenus mais restant vacants dans l'attente des nouvelles propositions envisagées au paragraphe précédent. Ainsi, le tableau des effectifs de l'Organisation comprendrait 35 postes de rang élevé au titre du budget ordinaire, à savoir 20 postes de secrétaire général adjoint et 15 postes de sous-secrétaire général.

17. Le Secrétaire général tient à ce que tous les éléments constitutifs de l'Organisation soient visés par le processus de la réforme. Cela étant, et

conformément à plusieurs recommandations de l'Assemblée générale, il a examiné le nombre de postes de rang élevé financés par des fonds extrabudgétaires, en particulier dans les programmes opérationnels de l'Organisation. A la suite de cette analyse, il se propose de recommander aux organes directeurs concernés de supprimer un certain nombre de postes de rang élevé dans le courant de l'année. Des renseignements actualisés seront mis à jour et présentés oralement à l'Assemblée à une date ultérieure.

Tableau I

POSTES DE RANG ELEVE

	Ouverture de crédit initiale			Modifications contenues dans les documents A/C.5/47/2 et Corr.1				Modifications proposées dans le document A/C.5/47/88				Nombre total proposé		
	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	2	Transferts entre chapitres		Suppressions ou créations		Suppressions ou créations		A maintenir provisoirement ^a	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	1	3
				Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général					
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	3		2	-	-	(2)	1	-	-	-	-	1	3	
2. Opérations de maintien de la paix	1		2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	
3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	1		(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat	1		-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
5. Désarmement	1		1	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation	1		-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7. Elimination de l'apartheid	-		1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	
8. Cour internationale de Justice	-		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
9. Activités juridiques	1		-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10. Droit de la mer et affaires maritimes	1		-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
11. Développement et coopération économique internationale	1		2	-	(1)	-	(2)	-	-	-	-	-	-	
12. Programme ordinaire de coopération technique														
13. Département des affaires économiques et sociales internationales	1		1	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	
14. Département de la coopération technique pour le développement	1		-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1		1	-	-	-	-	-	(1)	1	1	1	1	
16. Centre du commerce international ^b	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement	1		2	-	-	-	(2)	-	-	-	1	1	-	
18. Centre pour la science et la technique au service du développement	-		1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	1		-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	
20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	-		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
21. Développement social et affaires humanitaires														
22. Contrôle international des drogues	1		-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	
23. Commission économique pour l'Afrique	1		-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1		-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	
25. Commission économique pour l'Europe	1		-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	

	Ouverture de crédit initiale			Modifications contenues dans les documents A/C.5/47/2 et Corr.1						Modifications proposées dans le document A/C.5/47/88						Nombre total proposé		
	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	-	Transferts entre chapitres			Suppressions ou créations			Suppressions ou créations			Sous-Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	-	Sous-Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	
				Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint	Secrétaire général adjoint	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint						A maintenir provisoirement a
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
28. Droits de l'homme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
29. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
30. Secours en cas de catastrophe	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31. Information	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	1
32. Services de conférence	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33. Administration et gestion	1	3	(1)	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34. Dépenses spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36. Contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37. Département des affaires politiques	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
38. Activités juridiques	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
39. A. Coordonation des politiques et développement durable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
B. Information économique et sociale et analyse des politiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
C. Services d'appui et de gestion pour le développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
E. Département du développement économique et social	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
40. Département des affaires humanitaires	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
41. Administration et gestion	-	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1
3 (recettes) Services destinés au public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	28	20	-	-	-	(8)	-	-	(5)	-	(3)	-	(3)	20	3	-	-	15

a Voir par. 15.

b Voir plus haut, par. 10 et 13.

B. Changement de la structure organisationnelle
du Secrétariat

1. Secteur économique et secteur social

18. Dans son avant-propos au rapport qu'il a présenté au débat de haut niveau du Conseil économique et social en juillet 1992 (E/1992/82/Add.1), le Secrétaire général a signalé que la première phase de la réorganisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était en cours d'examen et que des mesures commençaient à être prises pour réformer d'autres rouages économiques et sociaux de l'Organisation. Au paragraphe 105 de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/47/1), qu'il a présenté à l'Assemblée générale en septembre 1992, le Secrétaire général a défini les objectifs vers lesquels tendraient les phases ultérieures de la réorganisation.

19. Par la suite, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 2 novembre 1992 à l'ouverture du débat sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Secrétaire général a indiqué que l'un de ses objectifs clefs était de "créer une unité d'objectif dans les secteurs économique, social et environnemental de l'Organisation". Sa stratégie en matière de gestion consisterait à définir clairement les tâches de développement et de coopération qui incombaient à l'Organisation elle-même au sein du système des institutions spécialisées. Il s'attacherait donc en premier lieu à déterminer les fonctions qui pourraient être remplies plus efficacement au Siège, puis entreprendrait de répartir les responsabilités de façon plus rationnelle entre le Siège et les centres des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne ainsi que parmi les structures mondiales, régionales et locales. Cette redistribution des activités devrait permettre de définir plus clairement les objectifs de chaque programme de l'ONU et de donner à chacun des centres une orientation plus précise. Le Secrétaire général a ajouté que "des responsabilités clairement définies dans une structure plus simple, assorties de mesures visant à éliminer les doubles emplois et les chevauchements, [pouvaient] grandement contribuer à résoudre les problèmes de coordination".

20. Touchant les structures du Siège, le Secrétaire général a évoqué brièvement dans sa note A/47/753 les considérations de gestion qui l'avaient amené à créer trois nouveaux départements et à les charger respectivement de la coordination des politiques et du développement durable, de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et des services d'appui et de gestion pour le développement. Il s'agissait notamment d'établir au Siège un meilleur équilibre entre les structures du Secrétariat dans les domaines politique et humanitaire et dans les domaines économique et social, de mettre en place des unités administratives plus faciles à gérer et chargées de fonctions et de mandats clairs et distincts, d'offrir aux organes intergouvernementaux centraux des services plus efficaces et mieux intégrés, d'améliorer les capacités de collecte des données et d'appui statistique pour l'élaboration des politiques aux niveaux national et international, et de mieux cibler l'assistance technique.

21. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général, dans sa déclaration et sa note ultérieure à l'Assemblée générale, a évoqué les trois impératifs auxquels devrait répondre la création des trois nouveaux départements, à savoir :

a) Nécessité pour les structures du Secrétariat d'appuyer les efforts actuels en vue d'accroître le rôle et d'améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social et de ses mécanismes subsidiaires et de veiller à ce que la nouvelle Commission du développement durable soutienne énergiquement le Conseil dans les efforts qu'il fait pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de cohésion et de coordination;

b) Nécessité de rendre l'Organisation mieux à même d'exceller dans l'élaboration de données économiques et sociales et l'analyse des tendances du développement aux niveaux national et régional ainsi que de leurs interactions internationales;

c) Nécessité de focaliser davantage l'assistance technique fournie par l'Organisation et d'en accentuer l'impact afin de satisfaire aux besoins prioritaires des pays en développement et des pays en transition, en ce qui concerne le renforcement de leurs institutions et la mise en valeur de leurs ressources humaines.

22. Après avoir défini les fonctions intersectorielles qui gagneraient selon lui à être exercées au Siège, le Secrétaire général a présenté dans sa note les deux principes fondamentaux de sa conception du partage des responsabilités entre le Siège et d'autres structures économiques et sociales de l'Organisation. Premièrement, la responsabilité de chaque secteur ou ensemble de questions relevant de la compétence de l'Organisation devrait autant que possible être explicitement confiée à une seule unité ou entité du Secrétariat où serait concentré l'appareil critique nécessaire pour y faire face, en évitant tout chevauchement d'activité, et en attribuant cette responsabilité dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de l'Organisation. Deuxièmement, et comme corollaire, la fourniture d'un appui de fond aux organes intergouvernementaux centraux devrait constituer une activité prioritaire pour toutes les entités économiques, sociales et environnementales de l'ONU dans leurs secteurs respectifs et être coordonnée au Siège. Inversement, les capacités du Siège touchant les questions intersectorielles devraient être mises à la disposition non seulement des organes intergouvernementaux centraux, mais encore des organes intergouvernementaux, directeurs et autres, des diverses entités hors Siège, contribuant ainsi à orienter leurs délibérations.

Coordination des politiques et développement durable

23. Le nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable, créé au Siège, vise principalement à appuyer les fonctions centrales de coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à la Deuxième et à la Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Le Département aura donc principalement les tâches suivantes :

a) Elaborer des politiques, en intégrant les aspects tant économiques que sociaux et environnementaux des grandes commissions de politique générale telles que la croissance et l'ajustement, la pauvreté, la faim et la malnutrition et la promotion de la femme;

b) Suivre la mise en oeuvre d'Action 21;

c) Fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux centraux;

d) Aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de coordination à l'échelle du système et, avec d'autres entités administratives, à assurer la cohérence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités de l'Organisation elle-même dans le secteur économique et dans le secteur social;

e) Coordonner le suivi des conférences mondiales et d'initiatives telles que les programmes en faveur des pays les moins avancés et le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

24. Les principaux organes intergouvernementaux auxquels le Département fournira un appui de fond comprendront donc, outre le Conseil économique et social (débat de haut niveau, débat consacré aux questions de coordination et débat consacré aux activités opérationnelles) et la Deuxième et la Troisième Commissions de l'Assemblée générale, la Commission du développement durable, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme et, en attendant la fin de l'examen intergouvernemental en cours, le Conseil mondial de l'alimentation; au niveau des experts, le Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable; enfin, au niveau intersecrétariats, le Comité interorganisations sur le développement durable et d'autres organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) chargés des questions opérationnelles et des questions relatives aux programmes. Le Département assurera aussi la coordination des apports techniques fournis aux autres organes intergouvernementaux dans des domaines tels que la science et la technique, les sociétés transnationales et les ressources naturelles et l'énergie, et il sera chargé des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

25. En intégrant dans ce département des fonctions d'élaboration des politiques et des fonctions de coordination des services de fond aux organes intergouvernementaux centraux, on devrait pouvoir donner plus de cohérence à l'appui fourni à ces organes dans le cadre d'un dispositif qui, simultanément, en élargira la base et en améliorera la qualité puisque tous les éléments pertinents du secteur économique et du secteur social de l'Organisation y seront mis à contribution. On a conçu les transferts de ressources à ce département de façon à ne pas faire double emploi avec les capacités disponibles ailleurs dans l'ensemble de l'Organisation, mais en veillant aussi à ce que le Département en ait lui-même assez pour pouvoir, premièrement, mobiliser, utiliser et intégrer, sous une forme appropriée au processus pertinent d'élaboration des politiques, les apports et contributions de toutes les autres organisations et entités compétentes et, deuxièmement, en combler les lacunes éventuelles.

26. Pour ce qui est des rapports d'orientation, outre les rapports consacrés à des questions particulières que pourront demander les organes intergouvernementaux compétents, le Département sera chargé d'établir un rapport d'orientation annuel du Secrétaire général portant sur un certain nombre d'importantes questions de fond qui, de l'avis du Secrétaire général, appellent une action internationale concertée. Ce rapport s'inspirera des travaux pertinents du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, de la CNUCED et d'autres entités concernées et sera établi en coordination avec eux.

27. Vu les responsabilités confiées à ce Département, il conviendrait d'y transférer les fonctions et activités correspondantes du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à Vienne et du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation à Rome. Le Département et, par voie de conséquence, l'Organisation devraient ainsi être mieux à même d'élaborer des politiques cohérentes, d'apporter un appui plus efficace et mieux coordonné aux organes intergouvernementaux centraux et de promouvoir une approche intégrée qui tienne dûment compte des multiples aspects du développement.

28. Dans sa Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qu'elle a adoptée le 1er mai 1990 (résolution S-18/3, annexe), l'Assemblée générale indiquait "qu'il fallait absolument s'attaquer de concert" à la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement et au problème de la misère absolue et de la faim, "qui sont encore le lot de beaucoup trop de personnes de par le monde". Elle soulignait que "les politiques économiques devraient avoir pour objectif ultime d'améliorer les conditions d'existence des êtres humains et de favoriser la contribution de tous au développement". La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée le 21 décembre 1990 par l'Assemblée générale sur la base de cette Déclaration, mettait l'accent, parmi les aspects prioritaires du développement, sur la nécessité d'"enregistrer partout au cours des années 90 une amélioration sensible des conditions de vie et l'instauration d'une relation mutuellement bénéfique entre la croissance économique et le bien-être des populations. La nécessité de renforcer cette relation constitue en réalité un des principaux thèmes de la présente Stratégie" (résolution 45/199 de l'Assemblée générale, annexe, par. 78).

29. Si la croissance économique est le moteur du développement, l'équité, la responsabilité sociale, la participation et la préservation de l'environnement doivent en être le fer de lance. A mesure que l'on prendra davantage conscience de la corrélation entre croissance économique et bien-être des populations, il conviendra d'adapter en conséquence les structures et les activités de l'Organisation et de privilégier davantage les aspects sociaux du développement. L'Organisation ne devra pas se contenter de favoriser les éléments traditionnels de la politique sociale; il lui faudra veiller à ce que les considérations d'ordre social constituent la trame même des politiques économiques et des stratégies de développement.

30. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable aura une fonction d'élaboration des politiques axée sur l'intégration des dimensions sociales, économiques et écologiques du développement, notamment par l'établissement de stratégies pour un développement durable, équitable et participatif. Il mettra au point et favorisera une action coordonnée sur des questions essentielles comme la croissance et l'ajustement, la pauvreté, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et l'intégration au processus de développement de tous les groupes de la population, notamment ceux qui ont des besoins particuliers. Le transfert de la Division de la promotion de la femme au Département placerait les activités de la Division dans le droit fil de l'action économique et sociale de l'Organisation, permettant ainsi de tenir compte d'emblée des problèmes propres aux femmes dans toute politique de développement.

31. Tout en insistant au besoin sur un traitement distinct des questions de développement social, le Département s'attachera à intégrer divers éléments de la politique économique et sociale pour promouvoir le nouveau modèle intégré de développement à usage humain. A cet effet, le Secrétaire général a confié au Département la responsabilité principale des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le fait que le Département disposera lui-même d'une masse critique de connaissances en matière de politique économique et sociale lui facilitera l'exercice de ces fonctions nouvelles sans qu'il soit nécessaire de créer à cette fin des secrétariats distincts. De même, la charge de coordonner l'exécution des stratégies et programmes d'action adoptés par ces grandes conférences mondiales incombera au Département, ce qui évitera toute nouvelle prolifération de secrétariats.

32. Le secteur social étant ainsi incorporé au Département de la coordination des politiques et du développement durable, celui-ci pourra tirer pleinement parti de ses compétences internes pour établir le rapport d'orientation annuel du Secrétaire général dont il a été question au paragraphe 26. De même aussi, le rapport annuel d'ensemble sur la situation économique mondiale que publiera le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques associera les informations économiques et sociales à l'analyse des politiques (voir par. 39 ci-après).

33. Le Secrétaire général a également jugé que les fonctions d'appui en personnel pour la coordination dans le domaine alimentaire, jusqu'ici confiées au secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation, devraient être transférées à ce Département. Il estime en effet que l'Organisation sera ainsi mieux en mesure de traiter de manière plus globale et intégrée des questions de croissance économique et de bien-être des populations et pourra aborder les problèmes de la faim et de la malnutrition dans une optique élargie du développement, sous la conduite et l'autorité du Conseil économique et social en matière de coordination d'ensemble des politiques. Le transfert de ces fonctions au Département va dans le sens préconisé par la Stratégie internationale du développement, où l'on insiste sur la nécessité d'une approche intégrée de la croissance économique et du bien-être des populations, notamment pour atteindre l'un des objectifs essentiels, à savoir l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ce redéploiement devrait permettre de réaliser de véritables économies d'échelle à l'intérieur de l'Organisation elle-même et de mieux répartir les responsabilités, au niveau du système, entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, d'une part, et l'ONU, d'autre part, pour ce qui est des questions et programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim dans le monde. On pourra de la sorte éviter les doubles emplois et renforcer le rôle et la contribution des organismes compétents, tout en rehaussant le rôle de coordination d'ensemble de l'ONU.

34. Le Secrétaire général n'ignore pas que des consultations intergouvernementales ont lieu actuellement sur l'avenir du Conseil mondial de l'alimentation. Il estime qu'un redéploiement des fonctions de secrétariat allant dans le sens de ce qui est proposé plus haut permettra au Secrétariat d'appuyer plus efficacement, grâce aux contributions des organismes intéressés dans leurs domaines de compétence respectifs, le dispositif intergouvernemental central qui résultera de ces consultations et que ce redéploiement contribuera à

assurer dans le système tout entier une meilleure gestion et coordination d'ensemble des questions de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim.

Information économique et sociale et analyse des politiques

35. Le nouveau Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, basé au Siège, s'occupera principalement :

a) De la compilation de l'amélioration et de la diffusion de statistiques économiques et sociales;

b) De l'analyse des tendances à long terme, notamment des tendances démographiques;

c) Du suivi et de l'évaluation, dans une perspective mondiale, des tendances et des politiques économiques et sociales, notamment de l'analyse d'une bonne gestion macro-économique intérieure et de questions micro-économiques pertinentes;

d) De l'élaboration de projections et de l'identification des questions nouvelles qui se font jour et qui exigent l'attention de la communauté internationale.

36. Dans le domaine de la statistique et de la population, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques aura non seulement des responsabilités en matière de recherche et d'analyse des politiques mais aussi des responsabilités d'exécution d'activités de coopération technique. Il en résultera une amélioration de la complémentarité indispensable entre la recherche et l'analyse des politiques, dont le rôle est prépondérant en la matière, et la coopération technique elle-même, ainsi qu'une association étroite de ces deux types d'activités dans chaque domaine, grâce à la masse critique de connaissances dont on disposera pour s'en occuper. Le Bureau des services d'appui aux projets, qui fait partie du nouveau Département des services d'appui et de gestion pour le développement, sera chargé de l'exécution de ces activités de coopération technique, ainsi que de toutes les autres activités de ce type menées au Siège.

37. Le Département sera également l'unité responsable de l'information économique et sociale à l'ONU et aura pour tâche de fournir un appui statistique à l'ensemble de l'Organisation. A cet effet, il coopérera étroitement avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes compétents et liera ses activités aux capacités d'alerte rapide qui sont mises en place dans les secteurs humanitaire et politique de l'Organisation. Il fournira également des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux compétents, y compris la Commission de statistique et la Commission de la population.

38. S'agissant de la surveillance des tendances économiques et sociales, on envisage de donner au Département les moyens d'analyser, au niveau micro-économique, l'utilisation des mécanismes du marché et le rôle de l'entreprise, en tirant parti des capacités correspondantes de l'ancien Département du développement économique et social. De même, les ressources qui seront affectées au Département seront fonction de ses besoins en services spécialisés pour le suivi et l'évaluation des faits nouveaux et des tendances

observés dans des domaines essentiels tels que les marchés énergétiques mondiaux, en particulier les marchés pétroliers.

39. Il est prévu que le Département publie chaque année un rapport d'ensemble sur la situation économique et sociale dans le monde, en coordonnant ses activités avec celles des commissions régionales et en collaborant étroitement avec la CNUCED, les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les autres organismes des Nations Unies compétents. Les liens entre ce rapport, le rapport d'orientation dont il est question plus haut au paragraphe 26 et les rapports existants tels que l'Etude sur l'économie mondiale et le Rapport sur la situation sociale dans le monde font actuellement l'objet d'un examen dont les résultats seront pris en considération dans le projet de budget-programme que présentera le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1994-1995.

Services d'appui et de gestion pour le développement

40. Le nouveau Département des services d'appui et de gestion pour le développement s'acquittera des deux séries de fonctions suivantes :

a) Il jouera, en tant que de besoin, le rôle d'agent d'exécution de programmes ou projets intéressant soit le développement institutionnel, soit la mise en valeur des ressources humaines dans certains domaines tels que la planification du développement, la politique et l'infrastructure, l'administration publique, la gestion des entreprises, et la planification et la gestion des ressources naturelles et de l'énergie. Ses activités de coopération technique avec les pays en développement dans les domaines précités seront axées en particulier sur les besoins des pays les moins avancés et sur ceux des pays en transition;

b) Aux fins de la coopération technique, il centralisera au Siège de l'Organisation des Nations Unies la fourniture de services de gestion et les fonctions d'exécution. A ce propos, le Secrétaire général envisage de lui faire absorber, en tant qu'entité semi-autonome, le Bureau des services d'appui aux projets, qui fait actuellement partie du PNUD. En outre, le Département remplira certaines fonctions de gestion financière que le Contrôleur pourra lui déléguer.

41. Le Département contribuera à la fourniture de certains services fonctionnels aux organes intergouvernementaux qui s'occupent des questions relevant des domaines précités. Par ailleurs, il jouera un rôle central pour ce qui est de rendre compte au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du PNUD des activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies.

42. Comme on l'a vu plus haut, le Département aura compétence, entre autres, pour fournir une assistance à la planification et à la gestion d'ensemble des ressources naturelles et de l'énergie, qui font partie intégrante du développement institutionnel et de la mise en valeur des ressources humaines. En attendant l'adoption d'éventuelles mesures de décentralisation au niveau des commissions régionales, les services techniques et consultatifs intéressant d'autres aspects des ressources naturelles et de l'énergie continueront d'être assurés par une structure distincte relevant du Département.

43. L'intégration du Bureau des services d'appui aux projets du PNUD comme entité semi-autonome dans le Département répond aux préoccupations maintes fois exprimées par les gouvernements depuis plusieurs années quant à la compatibilité entre les fonctions et l'implantation actuelle du Bureau et la principale raison d'être du PNUD en tant que mécanisme central de coordination et de financement. Cette intégration répond par ailleurs à la nécessité d'augmenter le rapport coût-efficacité et d'éliminer les doubles emplois dans la prestation de services de coopération technique par l'ONU. Il convient également d'y voir une modalité du renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Le processus de restructuration a pour objectifs fondamentaux d'orienter plus précisément les activités des différentes entités opérationnelles des Nations Unies (PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et PAM) et de créer un système plus unifié et caractérisé par une collaboration accrue entre ses différents éléments. A ce propos, le transfert au Secrétariat du Bureau des services d'appui aux projets devrait affermir le rôle du PNUD comme organe central de financement et de coordination des activités opérationnelles et l'aider à articuler ses activités autour de ce mandat essentiel.

44. Par ailleurs, l'incorporation du Bureau des services d'appui aux projets dans le Secrétariat permet de rendre plus facilement accessibles aux utilisateurs les différents moyens dont dispose l'Organisation pour fournir des services de coopération technique et des services consultatifs. La décentralisation figure déjà en bonne place au programme de travail du Bureau. Des bureaux régionaux et sous-régionaux ont d'ores et déjà été ouverts ou sont en voie de l'être. Le Secrétaire général se propose d'encourager encore ce processus.

45. En prenant ces nouveaux arrangements institutionnels, le Secrétaire général est résolu à préserver la capacité avérée du Bureau de faire aussi bien que n'importe quel autre bureau dûment constitué en fournissant toute une série de services allant du recrutement d'un fonctionnaire à la gestion intégrale de programmes de développement complexes. Plusieurs conditions devront être réunies pour maintenir la compétitivité et les atouts du Bureau et accroître l'efficacité et la productivité de la nouvelle structure. En particulier, on conservera le principe de l'autofinancement – suivant lequel une organisation se développe ou dépérit selon le volume de ses opérations; le passage à une nouvelle entité se fera selon des modalités qui ne compromettent pas les activités en cours; et les atouts des entités administratives intéressées seront combinés pour créer une organisation nouvelle et plus efficace, ce qui permettra d'éliminer les doubles emplois et de réaliser les économies qu'une telle intégration doit permettre.

Activités intéressant les sociétés transnationales et la science et la technologie

46. Depuis 20 ans, des mutations structurelles ont reconfiguré l'économie mondiale. Ces mutations sont en grande partie la conséquence du progrès technologique. L'innovation technologique a en effet facilité l'apparition, provoquée par les tendances à la déréglementation des années 70, d'un vaste marché mondial de capitaux et d'instruments financiers. Les progrès des techniques d'information sont largement responsables de la nouvelle vague de mondialisation dans les années 80, dominée par les flux d'investissements et de technologie opérés par l'intermédiaire des sociétés transnationales, ainsi que

par la constitution de réseaux internationaux de plus en plus denses d'entreprises et d'instituts de recherche.

47. L'une des conséquences de ce processus de mondialisation est qu'une part croissante du commerce mondial s'effectue actuellement au sein même des sociétés ou entre des entreprises apparentées. Une autre conséquence est que, de plus en plus, les sociétés prennent les décisions touchant l'achat de composants et la fabrication et la commercialisation de leurs produits dans une perspective mondiale, souvent dans le cadre d'alliances stratégiques conclues pour partager les risques aussi bien que les coûts de la recherche-développement et d'autres activités novatrices. L'interaction entre commerce, investissement, technologie et services ainsi que leurs moyens de financement s'est donc intensifiée et a imprimé un nouvel élan à l'interdépendance.

48. Ces regroupements ont été de plus en plus souvent sanctionnés par toute une série d'initiatives de politique générale aux niveaux tant national qu'international. Au niveau international, la décision d'aborder les questions touchant les investissements étrangers et la technologie ainsi que les services dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui sont considérées comme une "initiative globale" a été un événement déterminant. Sur ces questions et sur d'autres questions négociées à cette occasion, la CNUCED a utilement contribué à rapprocher les points de vue et à dégager un consensus. Les arrangements régionaux comme la Zone nord-américaine de libre-échange (NAFTA) et l'Initiative Entreprise pour les Amériques ont adopté une démarche analogue comme d'ailleurs certains arrangements bilatéraux. Tout ceci fait bien ressortir la nécessité d'harmoniser les politiques commerciales avec les politiques en matière d'investissement et de technologie, et de les examiner d'une manière holistique et non fragmentaire dans le cadre des instances internationales. L'interdépendance de ces politiques/de ces questions a aussi été reconnue récemment lors des délibérations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du débat de haut niveau du Conseil économique et social ainsi qu'à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI).

49. Dans le rapport sur la structure et les fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies qu'il a présenté en 1990 à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/714, par. 64 à 75), le Secrétaire général a mis l'accent sur le lien entre les différents domaines précités. Il y est revenu en 1992 dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui a été présenté à l'Assemblée générale à la quarante-septième session (A/47/1).

50. Dans le rapport susmentionné de 1990, le Secrétaire général était amené à conclure que la qualité et la cohérence des apports que les secrétariats du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et de la CNUCED fournissent aux organes intergouvernementaux dans les domaines liés aux échanges et à l'investissement pourraient être améliorées en intégrant leurs programmes respectifs le plus étroitement possible. Il estimait qu'une façon de renforcer les travaux de l'ONU en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des pays en développement à la technologie pourrait être d'établir un lien plus étroit entre les travaux du Centre pour la science et la technique au service du développement et ceux de la CNUCED et du Centre sur les sociétés transnationales. De l'avis du Secrétaire général, l'adoption de ces mesures permettrait de mieux rendre compte des relations étroites qui existent entre l'investissement, le commerce et le transfert de technologie et d'aider le

Conseil économique et social et l'Assemblée générale à examiner ces questions connexes de manière plus intégrée.

51. L'Assemblée générale s'étant principalement occupée, à sa quarante-cinquième session, de ses organes subsidiaires, en particulier l'éventualité de la transformation de certains d'entre eux en groupes d'experts, le cas échéant, elle n'a pas consacré de débat à ces recommandations ni aux autres recommandations concernant le Secrétariat.

52. Par la suite, à sa huitième session tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en février 1992, la Conférence a souligné :

"Elle (la CNUCED) est l'élément central qui, dans le cadre des Nations Unies, se prête le mieux au traitement intégré des questions de développement et des questions interdépendantes dans des domaines essentiels, tels que le commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie, et ce dans l'intérêt de tous les pays, notamment des pays en développement."

L'Assemblée générale a repris ces termes dans sa résolution 47/183, adoptée en décembre 1992, dans laquelle elle a approuvé les résultats de la Conférence.

53. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général a conclu que le fait de traiter séparément, comme on le fait actuellement, les activités de l'ONU dans les domaines étroitement interdépendants que sont le commerce, les finances, l'investissement, la technologie et les services, a inévitablement pour effet d'en diluer l'effet alors qu'au contraire, leur intégration créerait des synergies favorables à la réalisation des objectifs des organes intergouvernementaux compétents.

54. Il convient de noter dans ce contexte que, ces dernières années, les activités de recherche et d'analyse concernant les sociétés transnationales entreprises au Siège de l'ONU ont été orientées davantage sur les questions suivantes : amélioration de la façon dont les sociétés transnationales contribuent au développement; renforcement de la coopération entre ces sociétés et les pays en développement hôtes; facilitation des apports d'investissements étrangers directs; et étude des liens entre courants de capitaux, coopération en matière de technologie et échange de services. Du fait de ce recentrage, il y a maintenant davantage d'éléments communs entre ces activités et celles que mène la CNUCED à l'appui des travaux du Conseil du commerce et du développement et de certains de ses organes subsidiaires (en particulier les groupes de travail spéciaux sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, sur les investissements et les apports financiers, et sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, ainsi que le Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives).

55. Le fait de confier uniquement à la CNUCED toutes ces activités communes permettra d'éliminer les doubles emplois et de créer une base plus large pour améliorer la qualité de l'appui technique fourni à la Commission des sociétés transnationales et à la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi qu'au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et à ses organes subsidiaires.

56. En appliquant cette décision, le Secrétaire général a tenu compte des besoins du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, qui doit compléter sa propre capacité d'analyse micro-économique, notamment en ce qui concerne l'utilisation des mécanismes du marché et le rôle des sociétés; de ceux du Département de la coordination des politiques et du développement durable, qui doit coordonner les travaux destinés à la Commission des sociétés transnationales et à la Commission de la science et de la technique au service du développement et fournir ou mobiliser un appui technique sur des questions de technologie à la Commission du développement durable; et de ceux du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui doit effectuer des travaux de coopération technique en matière de développement du secteur privé, de gestion des entreprises et d'administration publique. Comme beaucoup des éléments nécessaires à ces activités relèvent actuellement de deux divisions du Département du développement économique et social - la Division des sociétés transnationales et de la gestion et la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles -, certaines des capacités nécessaires seront maintenues au Siège de l'ONU pour répondre aux besoins des nouveaux départements.

57. Le souci primordial du Secrétaire général, cela dit, est de maintenir et de renforcer, sans la fragmenter, la masse critique de capacités qui existe actuellement. De plus, il veillera à ce qu'à la CNUCED, cette masse critique soit insérée dans un contexte institutionnel où elle recevra l'importance et la visibilité nécessaires, mais où, en même temps, l'interdépendance décrite ci-dessus sera pleinement prise en considération dans l'appui fonctionnel fourni aux organes intergouvernementaux compétents.

Décentralisation

58. Dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 2 novembre 1992, le Secrétaire général a souligné l'importance d'une décentralisation au niveau national et au niveau régional, de façon que l'ONU soit plus proche des Etats Membres qu'elle dessert. Il a aussi annoncé qu'il avait l'intention de renforcer le rôle et la contribution des commissions régionales, soulignant en même temps que celles-ci devaient fonctionner dans le cadre d'une stratégie institutionnelle cohérente et que la décentralisation et la délégation d'autorité devaient s'accompagner de mesures garantissant la responsabilité.

59. Les commissions régionales exécutent, dans leurs régions respectives, d'importantes fonctions de rassemblement d'informations et d'analyse socio-économique. Elles jouent aussi un rôle majeur dans la mise au point de politiques d'intégration économique et dans l'analyse de questions économiques, sociales, politiques et écologiques liées au développement durable. Ainsi, elles constituent un centre et un réseau de coopération au niveau technique entre les Etats de la région et entre ces derniers et d'autres Etats. En outre, elles s'acquittent de plus en plus souvent d'activités de coopération technique, surtout dans des domaines intersectoriels et dans ceux où aucun autre organisme des Nations Unies n'a d'avantage comparatif.

60. Mieux reconnaître l'importante contribution que peuvent faire les commissions régionales - grâce à l'adoption de mesures visant à renforcer leurs fonctions et à accroître leurs responsabilités - est un élément important de l'opération de restructuration en cours. Parmi ces mesures, il faut prévoir des

arrangements visant à améliorer la contribution que les commissions offrent à l'ensemble des travaux des services du Siège, en tant qu'antennes régionales d'un programme intégré unique dans le domaine économique et social, ainsi que des mesures spécifiques de décentralisation.

61. Une équipe interdépartementale spéciale, à laquelle participeront les commissions régionales, va être constituée pour déterminer, parmi les activités de fond actuellement menées au Siège, celles qu'il serait plus efficace d'exécuter au niveau régional, soit parce que les commissions ont déjà des activités analogues dans leur programme de travail, soit parce que la masse critique au Siège est insuffisante pour assurer la rentabilité. En vue d'un éventuel transfert au niveau régional, l'équipe spéciale étudiera notamment les activités menées au Siège dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie et de l'eau. Dans la même optique, elle examinera les rapports entre ces activités et les travaux menés par le PNUÉ et la CNUCED dans ces domaines. Les résultats de ces consultations seront reflétés dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 1994-1995. On étudiera en même temps le déploiement le plus judicieux des services consultatifs existants, y compris ceux de conseillers interrégionaux et de conseillers techniques, et les résultats seront eux aussi reflétés dans le projet de budget-programme.

62. Si les commissions régionales s'occupent de plus en plus d'activités opérationnelles, en particulier de la fourniture de services consultatifs, la majeure partie de la capacité de prestation de ces services se trouve encore au Siège. Des plans de décentralisation accrue dans ce domaine sont mentionnés au paragraphe 44 ci-dessus. D'autres mesures sont envisagées, notamment la possibilité de regrouper au même endroit que les commissions régionales les bureaux régionaux des organisations compétentes, dans un premier temps, les bureaux des fonds et programmes relevant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des mesures visant à renforcer le rôle des secrétaires exécutifs en matière de coordination interinstitutions au niveau régional.

63. Le consensus ne fait que se renforcer quant à la nécessité d'assurer au niveau national une présence et une approche unifiées des Nations Unies. A cet égard, le rôle du PNUD, en tant qu'organisme central de financement et de coordination du système des Nations Unies pour le développement, est crucial. Les mesures instituées par le Secrétaire général pour coordonner et unifier la présence des Nations Unies au niveau national, sans nuire aux caractéristiques propres de chacun des programmes, se poursuivront compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Pour améliorer l'efficacité de la coordination au niveau national, à l'appui des efforts des gouvernements, un élément déterminant est le choix du représentant des Nations Unies, qui sera aussi coordonnateur résident du système des Nations Unies. De plus, il faudrait prendre sans tarder des mesures pour appliquer l'accord réalisé au niveau du CAC, concernant l'adoption d'une stratégie intégrée unique des Nations Unies, au niveau du pays, sous la direction générale du représentant des Nations Unies. On prend actuellement des dispositions pour que la gestion des activités de coopération technique soit rapprochée de ceux auxquels ces activités sont destinées, au moyen d'une décentralisation et d'une délégation de pouvoirs accrues en faveur des bureaux extérieurs.

Mécanismes internes de coordination

64. Dans la déclaration qu'il a faite le 2 novembre 1992 à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a noté que, pour améliorer la cohésion, il était indispensable que lui-même consacre le temps et l'attention personnelle nécessaires aux responsabilités de gestion et de coordination incombant au Secrétaire général dans les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Il a ajouté qu'il était déterminé à le faire et à obtenir l'appui de tous les secteurs du Secrétariat pour mener à bien sa tâche. Dans sa note à l'Assemblée générale (A/47/753), le Secrétaire général a par ailleurs indiqué que c'est sur le Département de la coordination des politiques et du développement durable qu'il compterait le plus pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités quant à la coordination d'ensemble des activités des divers organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et qu'il ferait également appel à lui ainsi qu'à d'autres départements et entités concernés pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent d'assurer la cohérence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

65. Un ensemble d'arrangements de coordination interne va être mis en place pour aider le Secrétaire général dans cette tâche et pour garantir que tous les intéressés se consultent systématiquement à propos des questions exigeant de la part du Secrétariat une approche cohérente, à l'appui des débats de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires. Ces arrangements de coordination viseront aussi à mettre au point des approches communes en vue d'études mondiales qui incombent actuellement à différentes entités. De même, des mécanismes de consultation seront renforcés pour garantir la cohésion interne des secteurs économique et social des plans à moyen terme et des budgets-programmes. Le système des réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales, avec la participation personnelle du Secrétaire général, sera lui aussi revu et renforcé. En ce qui concerne les activités de fond, on s'attache tout particulièrement à améliorer la coordination et la complémentarité des activités menées par les divers éléments de l'ONU, y compris les services du Siège, la CNUCED et le PNUD, à l'appui des programmes consacrés à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

2. Secteurs politique et humanitaire

66. On se rappellera qu'au titre de la première phase de la restructuration du Secrétariat, l'Assemblée générale avait approuvé le regroupement de plusieurs départements et bureaux politiques en un nouveau Département des affaires politiques, dont les besoins et ressources apparaissent maintenant au nouveau chapitre 37. Ce remaniement avait pour objet de rationaliser les services de secrétariat et de renforcer les capacités de l'Organisation en ce qui concerne la diplomatie préventive, l'instauration de la paix et le maintien de la paix. A la suite d'un nouvel examen, il est proposé de transférer le Bureau des affaires spatiales, actuellement incorporé au Département des affaires politiques, de New York à Vienne, où l'Assemblée générale avait convoqué (en 1968 et en 1982) les deux Conférences mondiales sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Bureau des affaires spatiales a un programme multisectoriel dont les composantes (questions juridiques, politiques, technologiques et l'assistance technique) contiennent des éléments dont s'occupent nombre des entités actuellement à Vienne. Sa séparation du Département des affaires politiques permettra à ce dernier de concentrer ses

activités sur ses mandats principaux (diplomatie préventive et maintien de la paix) et sur le service des principaux organes. Le Bureau ressortirait à une nouvelle partie B du chapitre 37.

67. Le Secrétaire général juge important de conserver à Vienne son statut de ville siège des Nations Unies. Dans cet ordre d'idée, il réexamine plus avant les programmes politiques, ainsi qu'économiques et sociaux, en vue de déterminer, sur la base des méthodes appliquées dans l'opération actuelle de restructuration, quelles seraient les activités, outre le programme concernant les questions spatiales, qui gagneraient à être transférées à Vienne. On compte que les ressources à prévoir pour ces activités, de même que celles concernant l'espace, correspondraient à celles qui sont prévues pour les activités transférées de Vienne à New York. Les propositions y afférentes figureront dans le prochain budget-programme.

68. Il a été décidé aussi de transférer du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires publiques au Département des affaires humanitaires les fonctions relatives au renforcement de la coopération internationale et à la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. A ce sujet, et pour contribuer aussi au renforcement général du Département des affaires humanitaires, il est proposé de transférer deux postes (1 D-2 et 1 P-3), ainsi que les ressources prévues pour la question de Tchernobyl, du chapitre premier au chapitre 40.

3. Information et services communs d'appui

69. Un autre élément important de la première phase de la restructuration du Secrétariat avait été l'incorporation de l'ancien Département des services de conférence au Département de l'administration et de la gestion et l'inscription des ressources à prévoir pour le nouveau Département ainsi élargi à un nouveau chapitre 41. A la suite de cette décision, l'organisation et le fonctionnement du Département ont été réexaminés en détail, compte tenu notamment des résultats de l'examen antérieur du Bureau des services de conférence, examen auquel il avait été procédé comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

70. A la suite de cet examen, des mesures ont été prises, comme l'a annoncé le Secrétaire général dans sa déclaration du 6 novembre 1992 à la Cinquième Commission, en vue de promouvoir une approche intégrée de toutes les questions interdépendantes de gestion et de réduire la fragmentation actuelle au Département de l'administration et de la gestion et au Département de l'information. A ce sujet, il est proposé de supprimer les quatre postes existants de sous-secrétaire général au Département de l'administration et de la gestion mais d'en garder un temporairement vacant aux fins exposées plus haut au paragraphe 15.

71. A titre de première étape dans la restructuration du Département de l'administration et de la gestion, il a été décidé que le Bureau des services de conférence devrait se concentrer exclusivement sur le service des conférences et réunions au sens strict du terme. Cela étant, la Bibliothèque, qui fournit d'importants services d'information, a été rattachée au Département de l'information. Il est également proposé de transférer à ce Département les fonctions de la Division des publications qui concernent la planification des

publications et l'établissement de leur coût, ainsi que la présentation graphique et la cartographie, tandis que les fonctions relatives aux achats gagneraient à relever du Bureau des services généraux où ces opérations seraient centralisées. Il est également proposé de transférer au Bureau des services généraux les responsabilités liées à la Section des ventes, y compris la Librairie des Nations Unies. Ainsi se trouveraient centralisées dans ce Bureau toutes les fonctions du Département qui sont productrices de revenus.

72. Parmi d'autres éléments de la restructuration du Département de l'administration et de la gestion figure le transfert du Service consultatif de gestion du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Etant donné leur importance croissante, les fonctions exercées par la Division des opérations hors Siège et les ressources correspondantes relèveraient également du Bureau du Secrétaire général adjoint (voir aussi à cet égard la section II C 2 ci-après).

C. Questions relatives aux effectifs

73. Les effectifs révisés de l'Organisation à compter du 1er janvier 1993 comportaient 3 844 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (à l'exclusion des postes de haut niveau) et 6 226 postes de la catégorie des services généraux et catégories apparentées. D'importants transferts de postes sont proposés à la suite de la deuxième phase de la restructuration. Les chapitres affectés sont les suivants :

- a) Dans le domaine économique, social et humanitaire :
 - i) Les chapitres 39A, B et C correspondant aux trois nouveaux Départements, à savoir respectivement le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement;
 - ii) L'ancien chapitre 39 (Département du développement économique et social), dont tous les postes (sauf 22) de la catégorie des administrateurs ont été attribués aux nouveaux départements et à la CNUCED;
 - iii) Les chapitres 11B (Conseil mondial de l'alimentation), 15 (CNUCED) et 21 (Développement social et affaires humanitaires);
 - iv) Le chapitre 40 (Département des affaires humanitaires), auquel seront transférées des ressources du chapitre premier;
- b) Dans le domaine politique :
 - i) Les chapitres 37A et B, correspondant respectivement au Département des affaires politiques et au Bureau des affaires spatiales;
 - ii) Le chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble);

- c) Dans le domaine de l'information et des services communs d'appui :
 - i) Le chapitre 31 (Information);
 - ii) Le chapitre 41 (Administration et gestion).

Les transferts de postes entre chapitres relatifs au domaine économique et social sont indiqués au tableau III et récapitulés ci-après.

TRANSFERTS EN PROVENANCE DE :				TRANSFERTS A DESTINATION DE :			
	Adm.	SG	Total		Adm.	SG	Total
Département du développement économique et social	345	338	683	Département de la coordination des politiques et du développement durable	74	73	147
				Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	140	128	268
				Département des services d'appui et de gestion pour le développement	72	117	189
				CNUCED	37	20	57
				Postes à réaffecter	22	-	22
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	31	20	51	Département de la coordination des politiques et du développement durable	31	20	51
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	6	2	8	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	6	2	8
Conseil mondial de l'alimentation	12	15	27	Département de la coordination des politiques et du développement durable	12	15	27
CNUCED	2	-	2	Département de la coordination des politiques et du développement durable	2	-	2
	396	375	771		396	375	771

74. On se rappellera en outre que dans ses précédentes prévisions révisées (A/C.5/47/2 et Corr.1), le Secrétaire général avait décrit un nouveau traitement des postes vacants, qu'il avait inauguré dans le cadre de l'examen des besoins en personnel des départements touchés par la restructuration et qu'il comptait poursuivre, par des procédures appropriées, à mesure que des postes deviendraient vacants durant l'exercice biennal et qu'on réexaminerait leur raison d'être dans les programmes auxquels ils étaient initialement affectés. Soixante-cinq postes ont été considérés en vue d'un transfert éventuel au moment des premières révisions révisées. Sur ce total, 53 ont été réaffectés à titre temporaire pour des périodes de six mois. Le tableau IV ci-dessous indique les chapitres et départements d'origine où ces postes continuent d'être enregistrés, ainsi que les chapitres/départements de réaffectation. Les possibilités d'un transfert permanent de postes vacants seront réexaminées au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, et des propositions seront alors soumises en conséquence à l'approbation de l'Assemblée générale.

75. Vingt-deux postes vacants ont été identifiés dans le secteur économique et social durant la phase actuelle de la restructuration : 1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3 et 5 P-2. Considérant qu'on avait précédemment identifié 11 postes vacants (1 P-3 et 10 P-2) en vue d'un redéploiement éventuel dans l'ensemble du Secrétariat, il existe donc au stade actuel un total de 33 postes vacants qui sont transférables.

76. Quinze postes supplémentaires (2 D-2, 4 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) doivent être transférés au Département de la coordination des politiques et du développement durable en considération des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale à la première partie de sa quarante-septième session (à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, pour ce qui est de la désertification et du climat mondial). Il est proposé de pourvoir 13 de ces postes en transférant des postes actuellement vacants, c'est-à-dire 2 P-3 du Département du développement économique et social identifiés durant la première phase de la restructuration (voir tableau IV) et 11 postes identifiés durant la phase actuelle de la restructuration dans les secteurs économique et social (1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 1 P-2). Les deux postes restants (1 D-2 et 1 D-1) le seraient en 1993 par transfert temporaire du chapitre 41 (Département de l'administration et de la gestion). Des dispositions définitives pour ces deux postes seraient proposées lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Quant aux trois postes vacants qui avaient été transférés à titre provisoire pour assurer l'exécution des nouveaux mandats (1 P-4 et 1 P-2 du Département de l'administration et de la gestion, et 1 P-3 du Département de l'information), il est proposé de les garder à la disposition du Secrétaire général en vue d'un nouveau transfert. Compte tenu de ces trois postes, il y aurait 23 postes vacants pour l'ensemble du Secrétariat (2 P-4, 6 P-3 et 15 P-2) qui demeureraient à la disposition du Secrétaire général selon la politique actuelle de flexibilité dans le traitement des postes vacants.

77. En outre, il existe actuellement au Département du développement économique et social deux postes D-2 qui feront l'objet de nouvelles propositions du Secrétaire général.

D. Autres aspects des prévisions révisées

78. Outre les transferts de postes entre chapitres du budget-programme, la deuxième phase de la restructuration sera marquée par la mutation de fonctionnaires à d'autres lieux d'affectation. Tel sera le cas lors du transfert à la CNUCED (Genève) du gros des activités relatives aux sociétés transnationales et à la science et à la technique actuellement menées à New York; du transfert des activités relatives au développement durable de la CNUCED au Département de la coordination des politiques et du développement durable; du transfert des activités intersectorielles actuellement menées par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Vienne) au Département de la coordination des politiques et du développement durable; du transfert du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation (Rome) au Département de la coordination des politiques et du développement durable; et du transfert des affaires spatiales de New York à Vienne.

79. Le coût théorique de ces transferts se compose des différences entre dépenses de personnel selon les lieux d'affectation, ainsi que des dépenses liées à la mutation d'administrateurs et de celles qu'il pourrait y avoir à engager pour les agents des services généraux recrutés localement que l'on ne parviendrait pas à réaffecter.

a) Le montant des dépenses supplémentaires à prévoir au titre des différences entre traitements selon les lieux d'affectation a été estimé à 757 800 dollars, l'hypothèse de travail retenue étant que les mouvements de personnel entre lieux d'affectation se produiraient le 1er juillet 1993;

b) Le montant des dépenses supplémentaires à prévoir au titre du déménagement d'administrateurs a été estimé à 1 983 700 dollars, sur la base des droits qui seraient reconnus aux intéressés et des incidences que l'application des dispositions pertinentes a eues dans le passé. Il s'agit d'un maximum, vu que les titulaires des postes dont le transfert est proposé ne seront vraisemblablement pas tous mutés;

c) Le montant estimatif des dépenses supplémentaires à prévoir au titre des dispositions qu'il y aurait à prendre en faveur des agents des services généraux que touchera le transfert de tel ou tel service à un autre lieu d'affectation n'a pas été calculé dans le présent document. Le Secrétaire général veillera à ce que le nécessaire soit fait pour réaffecter tout le personnel recruté localement dans d'autres services du Secrétariat de l'ONU ou dans d'autres organismes des Nations Unies.

80. Comme l'indique le tableau II ci-après, on estime actuellement à 1 774 600 dollars l'économie nette que permettraient de réaliser les diverses mesures de restructuration proposées. Il convient par ailleurs de rappeler que les crédits dont l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture au cours de la première partie de sa quarante-septième session, en considération de l'adoption des résolutions 47/188 sur la désertification, 47/189 sur la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, 47/191 sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et 47/195 sur la protection du climat mondial, ne représentaient qu'une partie des ressources nécessaires pour l'année 1993, étant entendu que le solde, maintenant estimé à 1 511 200 dollars, serait couvert par les présentes

prévisions révisées. Cet apport serait normalement assuré au moyen de crédits additionnels, conjointement aux règles régissant le fonctionnement et l'utilisation du fonds de réserve.

81. Etant donné que le montant des économies prévues pour cette phase de la restructuration est supérieur à celui des dépenses à engager au titre d'activités pour lesquelles il n'était pas inscrit de crédits au budget-programme, il n'y aura pas à tirer sur le fonds de réserve.

82. Aux fins de l'administration du budget, la date effective des transferts de ressources entre chapitres serait le 1er avril 1993. Les incidences financières des modifications relatives au nombre et à la répartition des postes de rang élevé autres que ceux sur lesquels portaient les premières prévisions révisées ont été établies sur la base des dates auxquelles les décisions pertinentes prendraient effet.

83. Les crédits prévus au titre d'objets de dépense autres que les traitements et dépenses communes de personnel ont été redistribués sur une base fonctionnelle ou au prorata, compte tenu en particulier des besoins minimaux des nouveaux départements au regard de leur programme de travail dans son ensemble. Ils seront gérés avec la souplesse voulue pour que les priorités des trois départements puissent jouer au fur et à mesure que leur programme de travail évoluera jusqu'à la fin de l'année.

84. Les présentes prévisions révisées contiennent des descriptifs et tableaux distincts pour chacun des chapitres sur lesquels la deuxième phase de la restructuration a une incidence marquée. Il n'a établi de tableaux détaillés que pour les ressources inscrites au budget ordinaire.

Tableau II

Prévisions révisées par chapitre
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Crédits révisés ouverts par la résolution 47/220 A	Restructuration						Majoration (diminution) par rapport aux crédits révisés
		Virements entre chapitres/parties de chapitres proposés	Coût des mutations	Postes de rang élevé	Total partiel	Nouvelles activités relatives à la CNUED	Prévisions révisées	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	34 621,7	(345,7)	-	14,9 ^a	(330,8)	-	34 290,9	(330,8)
2. Opérations de maintien de la paix	109 088,4	-	-	-	-	-	109 088,4	-
3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	4 001,2	-	-	-	-	-	4 001,2	-
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat	3 261,7	-	-	(290,6)	(290,6)	-	2 971,1	(290,6)
5. Désarmement	4 577,5	-	-	(613,4)	(613,4)	-	3 964,1	(613,4)
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation	2 851,5	-	-	-	-	-	2 851,5	-
7. Elimination de l'apartheid	2 130,9	-	-	(269,6)	(269,6)	-	1 861,3	(269,6)
8. Cour internationale de Justice	18 485,0	-	-	-	-	-	18 485,0	-
9. Activités juridiques	5 342,6	-	-	-	-	-	5 342,6	-
10. Droit de la mer et affaires maritimes	2 312,9	-	-	(290,6)	(290,6)	-	2 022,3	(290,6)
11. Développement et coopération économique internationale	14 499,1	(2 265,6)	-	(873,3)	(3 138,9)	-	11 360,2	(3 138,9)
12. Programme ordinaire de coopération technique	40 146,2	-	-	-	-	-	40 146,2	-
13. Département des affaires économiques et sociales internationales	13 737,6	-	-	(560,2)	(560,2)	-	13 177,4	(560,2)
14. Département de la coopération technique pour le développement	6 786,3	-	-	-	-	-	6 786,3	-
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	92 514,0	3 989,2	575,1	-	4 564,3	-	97 078,3	4 564,3
16. Centre du commerce international	18 489,8	-	-	-	-	-	18 489,8	-
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement	12 832,1	-	-	(499,8)	(499,8)	-	12 332,3	(499,8)

	Crédits révisés ouverts par la résolution 47/220 A	Restructuration						Majoration (diminution) par rapport aux crédits révisés
		Virements entre chapitres/parties de chapitres proposés	Coût des mutations	Postes de rang élevé	Total partiel	Nouvelles activités relatives à la CNUED	Prévisions révisées	
18. Centre pour la science et la technique au service du développement	1 402,7	-	-	(269,6)	(269,6)	-	1 133,1	(269,6)
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	12 029,9	-	-	(135,9)	(135,9)	-	11 894,0	(135,9)
20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	3 748,3	-	-	(269,6)	(269,6)	-	3 478,7	(269,6)
21. Centre pour le développement social et affaires humanitaires	14 700,3	(4 207,4)	-	-	(4 207,4)	-	10 492,9	(4 207,4)
22. Contrôle international des drogues	13 383,8	-	-	-	-	-	13 383,8	-
23. Commission économique pour l'Afrique	72 049,3	-	-	-	-	-	72 049,3	-
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	55 301,9	-	-	-	-	-	55 301,9	-
25. Commission économique pour l'Europe	42 509,8	-	-	-	-	-	42 509,8	-
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	67 350,7	-	-	-	-	-	67 350,7	-
27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	45 333,9	-	-	-	-	-	45 333,9	-
28. Droits de l'homme	25 007,5	-	-	151,1	151,1	-	25 158,6	151,1
29. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés	63 611,7	-	-	-	-	-	63 611,7	-
30. Secours en cas de catastrophe	2 010,6	-	-	-	-	-	2 010,6	-
31. Information	103 006,0	8 761,6	-	(13,4)	8 748,2	87,8	111 842,0	8 836,0
32. Services de conférence	106 441,4	-	-	(290,6)	(290,6)	-	106 150,8	(290,6)
33. Administration et gestion	103 110,2	-	-	-	-	-	103 110,2	-
34. Dépenses spéciales	47 661,7	-	-	-	-	-	47 661,7	-
35. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	98 850,2	-	-	-	-	-	98 850,2	-
36. Contributions du personnel	402 034,5	276,6	-	(1 106,1)	(829,5)	-	401 205,0	(829,5)
37. Département des affaires politiques	43 085,3	37,2	255,6	539,2	832,0	-	43 917,3	832,0
38. Activités juridiques	24 155,6	-	-	-	-	-	24 155,6	-

	Crédits révisés ouverts par la résolution 47/220 A	Restructuration						Majoration (diminution) par rapport aux crédits révisés
		Virements entre chapitres/parties de chapitres proposés	Coût des mutations	Postes de rang élevé	Total partiel	Nouvelles activités relatives à la CNUED	Prévisions révisées	
39. A. Coordination des politiques et développement durable	-	14 514,4	1 153,0	290,4	15 957,8	1 008,7	16 966,5	16 966,5
B. Information économique et sociale et analyse des politiques	-	16 512,1	-	152,6	16 664,7	-	16 664,7	16 664,7
C. Services d'appui et de gestion pour le développement	-	10 690,9	-	152,6	10 843,5	-	10 843,5	10 843,5
D. Organes directeurs	-	1 587,4	-	-	1 587,4	414,7	2 002,1	2 002,1
E. Département des affaires humanitaires	82 116,6	(40 377,0)	-	(152,6)	(40 529,6)	-	41 587,0	(40 529,6)
40. Département des affaires humanitaires	9 870,7	345,7	-	-	345,7	-	10 216,4	345,7
41. Administration et gestion	643 588,1	(8 761,6)	-	(181,6)	(8 943,2)	-	634 644,9	(8 943,2)
	2 468 039,2	757,8	1 983,7	(4 516,1)	(1 774,6)	1 511,2	2 467 775,8	(263,4)

^a Y compris les ressources nécessaires pour financer le poste du Représentant spécial du Secrétaire général pour les relations avec le public pendant un an à compter de mars 1992 et celui du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires politiques et Représentant spécial aux pourparlers multilatéraux sur le processus de paix au Moyen-Orient en 1993.

Tableau III

TABLEAUX D'EFFECTIFS REVISES PAR CHAPITRE

Postes permanents et postes temporaires (postes de rang élevé compris)

	Tableau d'effectifs autorisé			Transferts entre chapitres			Tableau d'effectifs révisé		
	Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent services généraux	Postes d'administrateur	Postes d'agent services généraux	Postes de rang élevé	Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent services généraux
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	5	43	71	(2)	-	(1)	4	41	71
2. Opérations de maintien de la paix	3	19	428	-	-	-	3	19	428
3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
5. Désarmement	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Élimination de l'apartheid	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
8. Cour internationale de Justice	1	21	32	-	-	-	1	21	32
9. Activités juridiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10. Droits de la mer et affaires maritimes	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
11. Développement et coopération économique internationale	3	12	15	(12)	(15)	(3)	-	-	-
12. Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13. Département des affaires économiques et sociales internationales	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-
14. Département de la coopération technique pour le développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	2	232	180	35	20	-	2	267	200
16. Centre du commerce international ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Tableau d'effectifs autorisé				Transferts entre chapitres				Tableau d'effectifs révisé			
	Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux		Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux	Postes de rang élevé		Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux	
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement	3	35	49	-	-	-	(2)	1	35	49		
18. Centre pour la science et la technique au service du développement	1	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-		
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	1	47	45	-	-	-	(1)	-	47	45		
20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	1	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-		
21. Centre pour le développement social et affaires humanitaires	-	51	30	(37)	(22)	-	-	-	14	8		
22. Contrôle international des drogues	1	42	28	-	-	-	-	1	42	28		
23. Commission économique pour l'Afrique	1	221	377	-	-	-	-	1	221	377		
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	183	315	-	-	-	-	1	183	315		
25. Commission économique pour l'Europe	1	114	92	-	-	-	-	1	114	92		
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	177	345	-	-	-	-	1	177	345		
27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	98	188	-	-	-	-	1	98	188		
28. Droits de l'homme	-	56	37	-	-	-	1	1	56	37		
29. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés	4	167	165	-	-	-	-	4	167	165		
30. Secours en cas de catastrophe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
31. Information	1	235	442	70	90	-	-	1	305	532		
32. Services de conférence	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-		
33. Administration et gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
34. Dépenses spéciales	-	29	36	-	-	-	-	-	29	36		
35. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

	Tableau d'effectifs autorisé			Transferts entre chapitres			Tableau d'effectifs révisé		
	Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux	Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux	Postes de rang élevé	Postes de rang élevé	Postes d'administrateur	Postes d'agent des services généraux
36. Contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37. Département des affaires politiques	2	169	123	-	-	2	4	169	123
38. Activités juridiques	1	81	77	-	-	-	1	81	77
39. A. Coordination des politiques et développement durable	-	-	-	119	108	2	2	119	108
B. Information économique et sociale et analyse des politiques	-	-	-	146	130	1	1	146	130
C. Services d'appui et de gestion pour le développement	-	-	-	72	117	1	1	72	117
D. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. Département du développement économique et social	1	345	338	(323)	(338)	(1)	-	22	-
40. Département des affaires humanitaires	1	31	27	2	-	-	1	33	27
41. Administration et gestion	4	1 409	2 649	(70)	(90)	(2)	2	1 339	2 559
IS3 Services destinés au public	-	27	137	-	-	-	-	27	137
	48	3 844	6 226	-	-	(13)	35	3 844	6 226

a Voir par. 10 et 13 ci-dessus.

Tableau IV

VENTILATION PAR CHAPITRE DES POSTES VACANTS TEMPORAIREMENT REDEPLOYES
 (DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS GENERAUX, ADMINISTRATEURS)

DE : ANCIEN CHAPITRE		D-2/1	ADMINISTRATEURS	A : NOUVEAU CHAPITRE				
31.	Département de l'information	1	1	11G	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement			
			3	28	Centre pour les droits de l'homme			
			2	31	Département de l'information ^a			
			2	37	Département des affaires politiques			
			1	38	Bureau des affaires juridiques			
37.	Département des affaires politiques	1	1	1	Cabinet du Secrétaire général			
			1	31	Département de l'information			
38.	Bureau des affaires juridiques	1	38	38	Bureau des affaires juridiques ^a			
39.	Département du développement économique et social	1	1	1	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne			
			1	2	Département des opérations de maintien de la paix			
			1	11F	Climat mondial			
			3	28	Centre pour les droits de l'homme			
			2	37	Département des affaires politiques			
			1	40	Département des affaires humanitaires			
			41.	Département de l'administration et de la gestion	4	4	1	Cabinet du Secrétaire général
						1	2	Département des opérations de maintien de la paix
					2	1	11F	Climat mondial
						1	11C	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
						3	21	Centre pour le développement social et les affaires humanitaires
						10	28	Centre pour les droits de l'homme
						2	31	Département de l'information
1	37	Département des affaires politiques						
1	40	Département des affaires humanitaires						
2	41	Département de l'administration et de la gestion ^a						
Total partiel		11	42					
A REDEPLOYER								
39.	Département du développement économique et social		1 ^b					
41.	Département de l'administration et de la gestion		10					
TOTAL GENERAL		11	53 ^c					

^a Postes dont il était initialement prévu qu'ils seraient redéployés, mais qui ne l'ont pas été.

^b Redéploiement maintenant proposé au Département de la coordination des politiques et du développement durable.

^c La création d'un poste de sous-secrétaire général (au Département des affaires politiques) qu'il était initialement prévu de redéployer a été reportée par l'Assemblée générale au cours de la première partie de sa quarante-septième session.

II. PREVISIONS REVISEES PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITE

A. Secteurs économique, social et humanitaire

1. Département de la coordination des politiques et
du développement durable

(Chapitre 39A)

85. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable sera chargé de cinq fonctions principales dont il s'acquittera en faisant appel à toutes les entités administratives compétentes et avec leur coopération.

- a) Elaboration et coordination des politiques :
- i) Définir et faire prévaloir une approche concertée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement au sein du système des Nations Unies, et notamment dégager des perspectives de développement qui garantissent à la fois de l'efficacité économique et la pleine et féconde participation de tous les éléments de la société;
- ii) Définir et faire prévaloir une approche concertée de questions fondamentales comme la croissance et l'ajustement, l'élimination de la pauvreté, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et l'intégration de tous les groupes de la population, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, dans le processus de développement;
- iii) Faire prévaloir une action intégrée à l'égard des questions sectorielles et intersectorielles, en particulier de celles qui ont trait au développement durable, par exemple mise au point et diffusion des techniques, courants de capitaux, tendances de la consommation et croissance démographique;
- iv) Coordonner l'établissement des rapports d'orientation correspondants du Secrétaire général;
- v) Coordonner, sauf indication contraire, les préparatifs des conférences mondiales des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, dont les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- vi) Coordonner l'application des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés à l'issue des grandes conférences des Nations Unies et des manifestations mondiales dans les domaines économique et social;
- vii) Fournir un appui fonctionnel à l'organe consultatif de haut niveau, et notamment coordonner les apports du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, d'autres départements du Siège et des organes, programmes et organismes compétents;

- viii) Jouer un rôle central en matière de promotion de la femme dans le système des Nations Unies;
- b) Fourniture d'un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, le cas échéant, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents :
- i) Coordonner l'établissement des documents destinés à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et, le cas échéant, à la Troisième Commission;
 - ii) Fournir un appui fonctionnel au débat de haut niveau, au débat consacré aux questions de coordination et au débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil;
 - iii) Fournir un appui fonctionnel à la Commission du développement durable, à la Commission du développement social et à la Commission de la condition de la femme;
 - iv) Coordonner la fourniture d'autres services fonctionnels au Conseil économique et social, selon que de besoin et, le cas échéant, aux organes subsidiaires du Conseil qui sont chargés de définir la politique en matière de développement durable (tels que la Commission de la science et de la technique au service du développement, la Commission des sociétés transnationales, le Comité des ressources naturelles, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement);
 - v) Fournir un appui fonctionnel à certains mécanismes de négociation tels que les Comités intergouvernementaux de négociation sur les changements climatiques et sur la désertification, créés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable;
 - vi) Coordonner la fourniture d'un appui fonctionnel, le cas échéant, touchant la restructuration des mécanismes intergouvernementaux dans les domaines économique et social et les domaines connexes;
- c) Fourniture d'un appui fonctionnel à la Commission du développement durable :
- i) Fournir un appui fonctionnel pour le suivi de l'application d'Action 21 et des activités relatives à l'intégration d'objectifs d'environnement et de développement dans l'ensemble du système des Nations Unies;
 - ii) Fournir un appui fonctionnel pour l'examen de l'efficacité du financement et des autres arrangements applicables, y compris les efforts déployés pour atteindre les objectifs convenus, en particulier l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés qui a été fixé pour l'aide publique au développement;

- iii) Fournir un appui fonctionnel pour l'examen des progrès réalisés en vue de renforcer les capacités et de faciliter et promouvoir le transfert d'écotechnologies;
- iv) Favoriser le dialogue avec les organisations non gouvernementales et les secteurs indépendants, notamment les entreprises privées et les milieux universitaires et scientifiques;
- d) Coordination interorganisations :
 - i) Aider à assurer le service du CAC et assurer ou coordonner, selon le cas, la fourniture d'un appui fonctionnel aux éléments compétents de ses mécanismes subsidiaires, dont le Comité interorganisations sur le développement durable, et au Comité consultatif du CAC pour les questions de fond (CCQF);
 - ii) Fournir un appui fonctionnel aux efforts de coordination des programmes déployés à l'échelle du système, dont la préparation d'analyses intersectorielles de programmes et de plans à la demande des organes intergouvernementaux centraux;
 - iii) Aider le Secrétaire général à définir l'orientation des programmes opérationnels et des bureaux extérieurs;
 - iv) Fournir un appui aux systèmes d'information à l'échelle du système conçus pour améliorer la coordination interorganisations;
- e) Services techniques de secrétariat :
 - i) Fournir des services techniques de secrétariat aux conférences mondiales des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;
 - ii) Fournir des services techniques de secrétariat aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents ainsi qu'au mécanisme de coordination interorganisations;
 - iii) Centraliser la coordination de la planification et de la programmation des documents destinés aux organes intergouvernementaux centraux dans les domaines économique et social et les domaines connexes;
 - iv) Fournir des services de rédaction et d'édition de la documentation et des publications dans ces domaines;
- f) Communication avec le public :
 - i) Maintenir des relations de coopération avec les ONG, les milieux universitaires et le secteur privé pour appuyer les activités du Secrétariat et des organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social et les domaines connexes;
 - ii) Fournir un appui fonctionnel au Comité chargé des organisations non gouvernementales.

86. Un certain nombre des fonctions énumérées ci-dessus ont un caractère permanent et correspondent, entièrement ou en partie, aux programmes suivants du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214 relative à la planification des programmes : programmes 11, Questions et politiques générales, y compris la coordination; 12, Questions et politiques relatives au développement mondial (en particulier sous-programmes 6, 7 et 8); 17, Science et technique au service du développement (en particulier sous-programme 3); 19, Ressources naturelles (en particulier sous-programme 1); 20, Energie (en particulier sous-programme 3); 25, Questions et politiques mondiales dans le domaine social (en particulier sous-programmes 1 et 2); 26, Intégration de groupes sociaux; 27, Promotion de la femme; et 45, Afrique : situation économique critique, redressement et développement. Nombre des activités correspondant à ces fonctions ont été décrites dans le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 aux anciens ou actuels chapitres et sous-chapitres suivants : 4B, Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat; 11A, Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale; 11B, Conseil mondial de l'alimentation; 13, Département des affaires économiques et sociales internationales; 18, Centre pour la science et la technique au service du développement; 20, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales; 21A, Développement social et affaires humanitaires; 21B, Intégration des groupes sociaux; et 21C, Promotion de la femme.

87. Les ressources proposées pour le nouveau Département comprennent au total 118 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste temporaire de sous-secrétaire général, 4 D-2, 16 D-1, 28 P-5, 34 P-4, 18 P-3 et 16 P-2), 106 postes d'agent des services généraux et 2 171 300 dollars au titre des autres objets de dépense. Le montant total à prévoir pour ce Département s'élève à 16 591 300 dollars. Le solde (375 200 dollars) des ressources proposées au présent chapitre serait géré par le Département de l'information et par la Commission économique pour l'Afrique (voir plus loin, par. 91). En outre, un poste D-2 et un poste D-1, précédemment affectés au Département de l'administration et de la gestion, ont été transférés temporairement au nouveau Département comme indiqué au paragraphe 89. Sur les 118 postes mentionnés plus haut, seuls les deux postes de fonctionnaire de rang supérieur seraient nouveaux. Les 116 autres (postes d'administrateur) seraient transférés des actuels chapitres 11.B, Conseil mondial de l'alimentation; 15, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; 21, Développement social et affaires humanitaires; et 39, Département du développement économique et social, comme suit :

a) Les 12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation (chap. 11B) seront transférés au nouveau Département, où leurs titulaires continueront de fournir un appui fonctionnel au Conseil, selon qu'il conviendra, et renforceront la capacité du Département de définir et faire prévaloir une approche coordonnée de problèmes tels que la faim et la malnutrition;

b) Deux postes seront transférés de la CNUCED (chap. 15) où leurs titulaires sont actuellement chargés des activités intersectorielles de développement durable. Ceci aidera le nouveau Département à s'acquitter de ses attributions fonctionnelles en matière de développement durable;

c) 31 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur seront transférés du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (sous-chap. 21A, 21B et 21C) afin de donner au nouveau Département les moyens nécessaires pour définir et faire prévaloir une approche coordonnée des questions relatives à l'intégration de tous les groupes de la population, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, dans le processus de développement; jouer un rôle central en matière de promotion de la femme dans le système des Nations Unies; fournir un appui fonctionnel à la Commission du développement social et à la Commission de la condition de la femme; coordonner les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que l'application des divers programmes d'action, déclarations et stratégies adoptés dans le domaine social;

d) Au total, il est proposé de transférer au nouveau Département 71 postes d'administrateur du Département du développement économique et social. Les titulaires de certains de ces postes continueront d'exercer les fonctions dont est chargé ce Département. C'est le cas, en particulier, des fonctionnaires qui s'occupent du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, de la coordination interorganisations ainsi que de la fourniture de services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux. D'autres permettront au Département de s'acquitter de ses fonctions touchant la coordination ou la fourniture d'un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents, dont la nouvelle Commission du développement durable et les deux Comités intergouvernementaux de négociation sur les changements climatiques et sur la désertification. Les autres enfin permettront au Département d'accomplir ses fonctions touchant le suivi de l'application d'Action 21, notamment en ce qui concerne l'efficacité du mécanisme de financement et des autres arrangements, et les progrès réalisés en vue de renforcer ces capacités et de faciliter et promouvoir le transfert d'écotechnologies.

88. On se rappellera que l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, en décembre 1992, a ouvert des crédits nécessaires pour exécuter les nouvelles activités résultant des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, durant la période allant du 1er janvier au 31 mars 1993 uniquement, étant entendu que le montant de ces ressources serait revu dans le cadre des présentes prévisions révisées. Les crédits ouverts ont été calculés sur la base des dépenses prévues dans deux états des incidences sur le budget-programme concernant respectivement a) les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la création d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires (A/C.5/47/81); et b) la poursuite des arrangements intergouvernementaux et de secrétariat pour la convention-cadre sur les changements climatiques jusqu'à la première session de la Conférence des parties à la Convention (A/C.5/47/83).

89. A l'exception de deux postes (1 D-2 et 1 D-1), l'effectif total proposé plus haut pour le nouveau département suffira à couvrir les besoins en personnel découlant de ces nouveaux mandats. Pour ce qui est de ces deux postes, il est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 1993 le transfert temporaire de deux postes vacants (1 D-2 et 1 D-1) du Département de l'administration et de la

gestion, que l'Assemblée générale avait initialement autorisé pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1993.

90. Au titre des autres objets de dépense (autres que les dépenses de personnel) les ressources nécessaires à ces nouvelles activités sont estimées à 1 511 200 dollars. Ce montant représente le solde des ressources nécessaires pour la totalité de l'année, lesquelles avaient été évaluées initialement à 2 076 000 dollars, à l'exclusion des dépenses de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Les augmentations ci-après sont donc proposées aux trois chapitres concernés : chapitre 31, Information (87 000 dollars); chapitre 39A, Département de la coordination des politiques et du développement durable (1 008 700 dollars); et chapitre 39D, Organes directeurs (414 700 dollars pour la Commission du développement durable). Ces augmentations devraient normalement donner lieu à une demande d'ouverture de crédits additionnels en vertu des règles régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve. Toutefois, vu les économies globales prévues au paragraphe 81 ci-dessus, aucun crédit additionnel n'est nécessaire.

91. Le chapitre 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable) fait également apparaître des ressources gérées par le Département de l'information (1 P-5, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux, et 116 900 dollars au titre des autres objets de dépense) ainsi que par la Commission économique pour l'Afrique (1 P-5, et 42 700 dollars au titre des autres objets de dépense) pour l'exécution des activités relevant du programme 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

92. Les transferts et autres modifications proposées ainsi que les crédits additionnels demandés sont exposés en détail dans les tableaux 39A.1 et 39A.2 ci-après.

Chapitre 39A. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPEMENT DURABLE

Tableau 39A.1. Tableau récapitulatif des dépenses prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements des chapitres				Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Nouvelles activités découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		11 (Conseil mondial de l'alimentation)	15 (CNUCED)	21 (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires)	39E (Département du développement économique et social)			
Dépenses de personnel	-	1 758,7	165,2	2 835,8	8 422,7	1 443,4	9,8	14 635,6
Consultants et experts	-	39,4	-	131,5	13,3	-	544,8	729,0
Frais de voyage	-	124,4	-	65,3	148,5	-	250,0	588,2
Services contractuels	-	48,1	-	52,4	182,8	-	7,8	291,1
Frais généraux de fonctionnement	-	253,2	-	-	116,6	-	105,3	475,1
Fournitures et accessoires	-	20,6	-	-	16,9	-	46,0	83,5
Mobilier et matériel	-	7,6	-	11,9	40,8	-	45,0	105,3
Bourses, subventions et contributions	-	37,9	-	20,8	-	-	-	58,7
Total	-	2 289,9	165,2	3 117,7	8 941,6	1 443,4	1 008,7	16 966,5

Chapitre 39A. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 39A.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts des chapitres				Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
		11 (Conseil mondial de l'alimentation)	15 (CNUCED)	21 (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires)	39E (Département du développement économique et social)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	-	-	-	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-	-	1	1
D-2	-	-	-	1	3	-	4 ^a
D-1	-	2	1	2	11	-	16 ^a
P-5	-	5	-	4	21	-	30
P-4	-	4	1	10	19	-	34
P-3	-	1	-	4	14	-	19
P-2/1	-	-	-	10	6	-	16
Total	-	12	2	31	74	2	121
Agents des services généraux							
1re classe	-	3	-	2	4	-	9
Autres classes	-	12	-	18	69	-	99
Total	-	15	-	20	73	-	108
Autres catégories							
Agents locaux	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-
Total général	-	27	2	51	147	2	229

^a En outre, un poste D-2 et un poste D-1 ont été transférés à titre temporaire du Département de l'administration et de la gestion.

2. Département de l'information économique et sociale
et de l'analyse des politiques

(Chapitre 39B)

93. Avec le concours de tous les services pertinents et en coopération avec eux, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques aura les fonctions ci-après :

- a) Compilation et diffusion d'informations économiques et sociales :
- i) Diffuser des statistiques et indicateurs multisectoriels au niveau international, au moyen de publications périodiques et d'autres moyens, en vue de répondre aux besoins des utilisateurs;
- ii) Mettre au point et diffuser des notions, définitions, classifications et méthodes judicieuses pour la collecte, la compilation et la diffusion de données destinées aux statistiques nationales et internationales;
- iii) Promouvoir l'amélioration des statistiques nationales et internationales, en particulier sur le plan de la fiabilité, de l'actualité, de la portée, de la couverture et de la comparabilité;
- iv) Promouvoir la poursuite des travaux d'harmonisation et d'intégration des statistiques nationales et internationales, y compris l'achèvement et la diffusion de la version révisée du Système de comptabilité nationale (SCN) et de manuels connexes, et étudier et, le cas échéant, réviser la version provisoire de la Classification centrale des produits;
- v) Mettre au point ou réviser des recommandations et rapports concernant les statistiques internationales dans des domaines tels que l'industrie, l'énergie, le commerce, la démographie, les sciences sociales et l'environnement, en donnant la priorité qui convient aux questions de définition et de mesure des statistiques de l'environnement.
- vi) Appliquer des techniques de pointe à la collecte, la compilation, le traitement et la diffusion de statistiques internationales, produisant des moyens plus efficaces de production et de stockage des statistiques et d'accès aux bases de données statistiques;
- vii) Promouvoir la coordination des programmes de statistiques internationales et fournir un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux compétents, y compris la Commission de statistique et la Commission de la population;
- viii) Assumer le cas échéant un rôle d'exécution d'activités de coopération technique dans les domaines cités ci-dessus, en vue d'améliorer les statistiques et de rehausser la capacité des pays en développement à l'appui de leur développement économique et social;

b) Analyse de tendances à long terme, y compris de tendances démographiques, élaboration de projections et identification de questions nouvelles et de tendances naissantes :

- i) Faire des analyses quantitatives de tendances macro-économiques et sectorielles à long terme, en portant une attention particulière aux facteurs démographiques et sociaux;
- ii) Entreprendre périodiquement, sur la base de projections et de modèles multisectoriels et multinationaux, des examens et des évaluations de changements structurels et autres se produisant à long terme dans l'économie mondiale; et analyser les perspectives de développement à long terme aux niveaux mondial et régional, au moyen de modèles quantitatifs destinés à intégrer dans un cadre global des études macro-économiques et sectorielles;
- iii) Observer, étudier et analyser les tendances et politiques nouvelles en matière de population, aux niveaux mondial, régional et sous-régional, y compris la répartition de la population entre villes et campagnes, les tendances des migrations, l'évolution des mégapoles, les causes de l'évolution des taux de natalité et de mortalité par groupes de pays et les effets réciproques des politiques relatives à la population et au développement;
- iv) Assumer, le cas échéant, un rôle d'exécution d'activités de coopération technique dans les domaines visés à l'alinéa iii) ci-dessus, en vue d'améliorer les études et analyses démographiques menées dans les pays en développement et de perfectionner le processus de formulation de politiques démographiques;
- v) Améliorer le modèle économétrique mondial du projet LINK, le modèle mondial d'entrées-sorties et le réseau mondial d'information économique, établir des projections à court et moyen terme de l'économie mondiale et de l'économie de divers groupes de pays, sur la base du projet LINK, et donner des conseils aux centres nationaux d'établissement de modèles sur la formulation de modèles économétriques nationaux compatibles avec le projet LINK;
- vi) Etablir des projections et des prévisions dans des domaines particuliers à l'aide de modèles économétriques et d'autres méthodes, en vue d'identifier rapidement les questions devant retenir l'attention de la communauté internationale ainsi que les problèmes pouvant influencer sur la capacité d'alerte rapide actuellement mise en place dans les secteurs politique et humanitaire de l'Organisation;
- vii) En collaboration avec d'autres services de l'ONU et des institutions spécialisées, en particulier le Département de la coordination des politiques et du développement durable, établir des rapports à l'intention d'organes intergouvernementaux sur les sujets décrits ci-dessus;

c) Suivi et évaluation, sur le plan mondial, des questions et tendances économiques et sociales :

- i) Entreprendre des travaux interdisciplinaires systématiques de recherche, d'analyse et d'évaluation des questions et tendances mondiales actuelles, de leurs relations réciproques et de leurs incidences sur l'économie mondiale;
- ii) Dans ce contexte, entreprendre des analyses multisectorielles intégrées sur une large gamme de questions socio-économiques et de problèmes et perspectives de développement, ainsi que sur les changements de la situation économique et sociale dans le monde et sur la nature et les effets des politiques et instruments de politique à la disposition des gouvernements, y compris :
 - a. Travaux de recherche et d'analyse concernant la gestion interne efficace des questions macro-économiques, le rôle de l'Etat et du secteur privé, l'utilisation au niveau micro-économique des mécanismes du marché, la promotion de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité et le rôle des entreprises;
 - b. Suivi et évaluation des faits nouveaux et des tendances dans des domaines clefs tels que le marché mondial de l'énergie, en particulier du pétrole;
- iii) Entreprendre des travaux de recherche et d'analyse dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence d'autres services de l'Organisation et qui sont nécessaires pour appuyer l'exécution des fonctions décrites ci-dessus;
- iv) En collaboration avec d'autres services de l'ONU et des institutions spécialisées, en particulier le Département de la coordination des politiques et du développement durable, établir des rapports à l'intention d'organes intergouvernementaux sur les sujets décrits ci-dessus.

94. Les activités décrites ci-dessus relèvent en totalité ou en partie des programmes 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial), 18 (Population), 20 (Energie), 23 (Sociétés transnationales) et 24 (Statistiques) du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214 relative à la planification des programmes, et elles sont décrites en particulier dans les chapitres 13 (Département des affaires économiques et sociales internationales) et 20 (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (A/46/6/Rev.1).

95. Il est prévu que, pour s'acquitter de ses fonctions pendant la fin de la période biennale 1992-1993, le Département aura besoin de 147 postes d'administrateur et de rang supérieur (1 secrétaire général adjoint, 3 D-2, 13 D-1, 27 P-5, 44 P-4, 33 P-3 et 26 P-2) et de 130 postes d'agent des services généraux, ainsi que de 1 130 500 dollars pour d'autres postes de dépenses. Le montant total des ressources à prévoir pour ce département est de 16 664 700 dollars. Exception faite du poste de secrétaire général adjoint, qui serait nouveau, il est suggéré que ces ressources proviennent du chapitre 39

(Département du développement économique et social) et du chapitre 21 (Développement social et affaires humanitaires).

96. La majorité des postes indiqués ci-dessus continueront à servir à l'exécution des activités actuellement confiées au Département du développement économique et social. Tel est le cas en particulier des postes correspondant aux programmes relatifs aux questions et politiques relatives au développement mondial, à la population, à l'énergie et aux statistiques. Les autres postes serviront à renforcer la capacité du nouveau département en ce qui concerne l'analyse micro-économique de l'utilisation des mécanismes du marché et le rôle des entreprises. Comme le fait de confier à la CNUCED toutes les activités relatives aux investissements et à la technologie devrait permettre de réaliser des économies d'échelle, il semble judicieux d'utiliser une partie de la capacité existante dans le domaine des sociétés transnationales pour renforcer la capacité du nouveau département dans le domaine de l'analyse micro-économique, tirant parti des compétences que possède actuellement dans ce domaine le Département du développement économique et social.

97. Il est bon de rappeler que, à l'issue de la première phase de restructuration, l'Assemblée générale à sa quarante-septième session a pris note du fait qu'à compter du 1er janvier 1993, six postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux seraient transférés du chapitre 39 (Département du développement économique et social) au chapitre 21 (Développement social et affaires humanitaires). Comme il est nécessaire d'intégrer les dimensions économiques et sociales des travaux de l'Organisation des Nations Unies et qu'il est à cette fin proposé de transférer de Vienne à New York les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, il est suggéré que les postes en question restent à New York et soient affectés au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Ils permettraient de renforcer sa capacité de suivre et d'évaluer, dans une optique mondiale, les politiques et les tendances économiques et sociales.

98. Outre les ressources provenant du budget ordinaire dont il est question au paragraphe 95 ci-dessus, le Département aura accès à des ressources extrabudgétaires correspondant aux activités qui lui seront transférées. Le montant exact de ces ressources dépendra de l'issue des consultations en cours entre les chefs des trois nouveaux départements, mais on pense qu'une quarantaine de postes d'administrateur (y compris 1 D-1 et 11 L-6 dans les domaines des statistiques et de la population) et environ 75 postes d'agent des services généraux, financés par des ressources extrabudgétaires, seront transférés au nouveau département.

99. Le détail des transferts et autres modifications proposés est indiqué aux tableaux 39B.1 et 39B.2 ci-après.

Chapitre 39B. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET
 DE L'ANALYSE DES POLITIQUES

Tableau 39B.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements des chapitres		Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		21 (Développement social et affaires humanitaires)	39E (Département du développement économique et social)		
Dépenses de personnel	-	483,6	14 898,0	152,6	15 534,2
Consultants et experts	-	-	287,5	-	287,5
Frais de voyage	-	-	240,2	-	240,2
Services contractuels	-	-	319,2	-	319,2
Frais généraux de fonctionnement	-	-	194,5	-	194,5
Fournitures et accessoires	-	-	18,8	-	18,8
Mobilier et matériel	-	-	70,4	-	70,4
Total	-	483,6	16 028,5	152,6	16 664,7

**Chapitre 39B. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET
DE L'ANALYSE DES POLITIQUES**

Tableau 39B.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts des chapitres		Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
		21 (Développement social et affaires humanitaires)	39E (Département du développement économique et social)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	-	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-	-
D-2	-	-	3	-	3
D-1	-	-	13	-	13
P-5	-	1	26	-	27
P-4	-	3	41	-	44
P-3	-	1	32	-	33
P-2/1	-	1	25	-	26
Total	-	6	140	1	147
Agents des services généraux					
1re classe	-	-	24	-	24
Autres classes	-	2	104	-	106
Total	-	2	128	-	130
Autres catégories					
Agents locaux	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total général	-	8	268	1	277

3. Département des services d'appui et de
gestion pour le développement

(Chapitre 39C)

100. Les fonctions du Département des services d'appui et de gestion pour le développement sont les suivantes :

- a) Appui au développement
 - i) En faisant appel à toutes les unités administratives compétentes et en coopération avec elles, élaborer des programmes/projets de développement institutionnel, y compris la création d'institutions et la réforme institutionnelle, les appuyer et en assumer l'exécution, selon les besoins, l'accent étant mis sur les domaines suivants :
 - a. Gestion de la planification du développement, des politiques de développement et des infrastructures;
 - b. Conduite des affaires publiques et administration;
 - c. Développement du secteur privé et gestion des entreprises;
 - d. Gestion financière et comptabilité;
 - e. Planification et gestion concernant des ressources naturelles et de l'énergie;
 - ii) Elaborer des programmes/projets de mise en valeur des ressources humaines et de développement des infrastructures sociales, les appuyer et en assumer l'exécution, selon les besoins, et veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans les plans et décisions d'ensemble adoptés à l'échelon national, en privilégiant les programmes et projets visant à :
 - a. Appuyer l'analyse, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de stratégies, politiques et activités intégrées de façon à élargir les possibilités offertes et à améliorer l'accès aux capitaux productifs, à l'emploi, aux services publics et aux institutions sociales;
 - b. Accroître la productivité et créer des revenus, contribuant de ce fait au développement des collectivités;
 - c. Evaluer les besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines et de formation de capital humain, dans le cadre de stratégies intersectorielles portant entre autres sur les domaines suivants : éducation, santé, nutrition, logement, sciences et techniques, environnement et protection sociale;

- iii) Faciliter le renforcement des capacités dans les secteurs public et privé, notamment dans le cadre de programmes de développement exécutés par le pays, en s'attachant particulièrement aux activités concernant le développement durable (Action 21);
 - iv) Lors de l'exécution d'activités de coopération technique avec les pays en développement dans les domaines prioritaires susmentionnés, accorder une attention particulière à la formulation de projets et programmes économiques spéciaux en faveur des pays les moins avancés ou s'inscrivant dans le cadre du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'à la mobilisation de ressources et à la fourniture d'un appui technique et en matière de gestion pour ces projets et programmes;
 - v) Dans les domaines prioritaires susvisés, s'attacher à fournir un appui technique et des services consultatifs aux pays en transition, surtout en matière de création d'institutions, de mise en place de structures gouvernementales et de procédures réglementaires, et de mise en valeur des ressources humaines;
- b) Gestion de la coopération technique. Par l'intermédiaire d'un bureau distinct et semi-autonome des services d'appui aux projets :
- i) Offrir des services d'appui directs et assurer des fonctions dans le cadre de l'exécution nationale de programmes/projets visant à mettre en place des capacités nationales de planification, de gestion et d'application des politiques, programmes et projets de développement, ou à développer celles qui existent;
 - ii) Offrir des services de gestion et assurer l'exécution (y compris les services administratifs et opérationnels) des programmes et projets nationaux dont l'ONU est l'agent d'exécution, surtout si ces programmes et projets sont intersectoriels, jusqu'à ce que les gouvernements soient prêts à assumer ces responsabilités;
 - iii) Assurer l'exécution de projets et programmes financés par des institutions multilatérales et des donateurs bilatéraux aux niveaux mondial, régional et national, et/ou fournir des services de gestion, à la demande des gouvernements bénéficiaires ou en consultation avec eux, le cas échéant;
 - iv) Pour les programmes/projets dont la gestion et le contrôle financiers incombent au Contrôleur, s'acquitter des fonctions que pourrait lui déléguer le Contrôleur en matière de gestion financière et de justification de l'emploi des fonds du PNUD et d'autres ressources extrabudgétaires.

101. Les fonctions analogues actuellement confiées au Département du développement économique et social seront transférées au Bureau des services d'appui aux projets.

102. Les conditions ci-après devront être remplies pour que le nouveau Bureau des services d'appui aux projets fonctionne efficacement et économiquement :

a) Il faudrait retenir le principe de l'autofinancement suivant lequel une organisation se développe ou dépérit selon le volume de ses activités. Ce principe contraint à l'efficacité et fait naître un esprit d'entreprise au sein de l'Organisation. Il faut donc préserver et accroître encore la souplesse du budget et des effectifs du Bureau;

b) La transformation en une nouvelle entité ne devrait pas perturber les activités en cours ni risquer de faire perdre sa clientèle au bureau;

c) Le Bureau devrait garder son nom pour conserver sa nombreuse clientèle;

d) Les points forts des deux organisations devraient se compléter pour créer une nouvelle entité plus solide. Les fonctions analogues du Département du développement économique et social ayant trait à l'exécution et aux services de gestion devraient être incorporées à celles de l'actuel Bureau des services d'appui aux projets et harmonisées avec elles, à un rythme qui n'entraîne pas de perturbation, de façon à éliminer les doubles emplois et à réaliser, selon le principe de l'autofinancement, les économies considérables qu'une telle intégration doit permettre;

e) Le Bureau des services d'appui aux projets bénéficie des services centraux du PNUD dans les domaines suivants : budget, trésorerie, comptabilité, personnel, vérification interne des comptes, etc. Le PNUD lui délègue de nombreux pouvoirs, surtout dans le domaine des finances, du personnel et des achats, ce qui lui permet de jouir d'une semi-autonomie dans l'accomplissement de la plupart de ses fonctions correspondantes, le PNUD exerçant un contrôle et une supervision d'ensemble. Il faut maintenir, voire même élargir, cette délégation de pouvoirs;

f) Les modalités de fonctionnement et pratiques actuelles du Bureau devraient rester inchangées et il faudrait s'engager à poursuivre énergiquement la rationalisation que le Bureau a entreprise depuis 18 mois;

g) Il faudrait préserver et renforcer le mode de gestion du Bureau, dont le principal axiome est la direction par exceptions : on délègue aux cadres et aux diverses unités, au Siège comme dans les bureaux extérieurs, un maximum de pouvoirs, de responsabilités et de moyens, des contrôles de gestion et des vérifications des comptes permettant de juger des résultats;

h) Il faudrait poursuivre la décentralisation déjà engagée au Bureau, sur la base d'un examen des fonctions et d'une analyse des coûts, pour faire en sorte que la gestion et les services opérationnels de la nouvelle entité soient aussi proches des bénéficiaires/clients qu'il est possible sans que l'efficacité en pâtisse;

i) Il faudrait poursuivre et renforcer la politique d'investissement dans les ressources humaines que mènent le PNUD et le Bureau des services d'appui aux projets depuis plusieurs années;

j) Il faut continuer à investir dans des systèmes d'information qui contribuent à une bonne gestion de l'Organisation, à la gestion des programmes et projets, au contrôle des fonds alloués aux projets et à la prestation rapide des services;

k) Il faut continuer à s'efforcer de mettre au point une solide base informatique.

103. Il est proposé d'incorporer le Bureau des services d'appui aux projets au Département des services d'appui et de gestion pour le développement à partir du 1^{er} janvier 1994. Dans l'intervalle, les dispositions régissant le fonctionnement du Bureau restent en vigueur. Dans le même temps, un groupe d'étude présidé par le chef du nouveau Département et composé de représentants du Département de l'administration et de la gestion, du Cabinet du Secrétaire général et du Bureau des services d'appui aux projets du PNUD a été constitué pour examiner les procédures à suivre, compte tenu des conditions énoncées ci-dessus, pour intégrer le Bureau, qui resterait toutefois une entité semi-autonome, dans le nouveau Département.

104. Les ressources du Bureau pour l'exercice biennal 1992-1993, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du PNUD en 1992, ont été estimées à 61 millions de dollars, qui se décomposent comme suit : 32 millions de dollars de recettes fournies par le PNUD et 29 millions de dollars en provenance d'autres sources. A l'heure actuelle, le tableau d'effectifs du Bureau s'établit comme suit : 86 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 sous-secrétaire général, 1 D-2 et 8 D-1) et 137 agents des services généraux. Le PNUD met actuellement la dernière main à ses prévisions révisées pour 1992-1993, qui portent notamment sur le Bureau des services d'appui aux projets. Le budget révisé sera soumis au Conseil d'administration du PNUD à sa prochaine session.

105. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour que le nouveau Département s'acquitte de ses fonctions jusqu'à la fin de l'exercice biennal 1992-1993, s'établissent comme suit : 73 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 secrétaire général adjoint, 2 D-2, 8 D-1, 17 P-5, 24 P-4, 15 P-3 et 6 P-2), 117 postes d'agent des services généraux et 639 200 dollars au titre des autres objets de dépense. Les ressources totales de ce département s'élèvent à 10 843 500 dollars. A l'exception du poste de secrétaire général adjoint qui serait créé, il est proposé de transférer ces ressources du chapitre 39 (Département du développement économique et social).

106. Certaines des fonctions susvisées correspondent, totalement ou en partie, aux programmes ci-après du plan à moyen terme : programmes 12, Questions et politiques relatives au développement mondial (sous-programmes 9, 10 et 11); 19, Ressources naturelles; 20, Energie; et 21, Administration et finances publiques. Dans l'exécution de ses activités de coopération technique, le Département accordera une importance particulière aux dimensions développement institutionnel et mise en valeur des ressources humaines des programmes 15 (Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux) et 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement). Les autres fonctions ne s'inscrivent dans aucun programme.

107. Les activités incombant au nouveau Département sont, pour une grande part, décrites dans le budget-programme de l'exercice biennal de 1992-1993, à l'actuel

chapitre 12 (Programme ordinaire de coopération technique), et à l'ancien chapitre 14 (Département de la coopération technique pour le développement).

108. Les crédits ouverts au chapitre 12 devaient permettre de financer des services consultatifs assurés par l'ancien Département de la coopération technique pour le développement et son successeur, le Département du développement économique et social, dans les domaines suivants : Questions et politiques relatives au développement mondial, Ressources naturelles, Energie, Administration et finances publiques. Trente-quatre postes L-7 de conseillers interrégionaux ont été approuvés pour l'exercice biennal. La ventilation de ces postes dépendra des conclusions de l'examen des activités au siège que doit entreprendre l'équipe interdépartementale spéciale sur la décentralisation, mentionnée plus haut, au paragraphe 61.

109. Il est proposé de virer au Département les crédits ouverts au chapitre 39 au titre de la coopération technique, à l'exception des montants destinés aux programmes sur la population et les statistiques, qui seront virés au nouveau Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques puisque toutes les fonctions ayant trait aux activités en matière de population et de statistique y seront regroupées. Ces virements sont proposés sous réserve des conclusions de l'examen des activités au siège par l'équipe spéciale sur la décentralisation. Il sera tenu compte des décisions prises sur la base des conclusions et recommandations de l'équipe spéciale dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

110. Les postes financés par des recettes au titre de l'appui au programme à savoir les postes dont des titulaires exécutent actuellement des activités de coopération technique proprement dites dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie et de l'administration et des finances publiques, ou exercent des fonctions de décision ou d'appui administratif en matière d'activités de coopération technique seront transférés au Département des services d'appui et de gestion pour le développement pour le reste de l'année 1993. A l'heure actuelle, il s'agit de 65 postes d'administrateur (financés par des fonds extrabudgétaires) et de catégorie L (1 D-2, 5 D-1, 1 L-7 et 15 L-6), et de 88 postes d'agent des services généraux. La ventilation future de ces postes dépendra des conclusions des deux examens en cours sur la décentralisation et sur les procédures à suivre pour incorporer le Bureau des services d'appui aux projets au nouveau Département. Des propositions seront faites dans le cadre du projet de budget-programme pour 1994-1995.

111. Les transferts et autres modifications proposés au budget ordinaire sont indiqués en détail dans les tableaux 39C.1 et 39C.2 ci-après.

Chapitre 39C. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUJ ET DE GESTION POUR LE DEVELOPEMENT

Tableau 39C.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements du chapitre 39 (Département du développement économique et social)	Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
Dépenses de personnel	-	10 051,7	152,6	10 204,3
Consultants et experts	-	201,6	-	201,6
Frais de voyage	-	204,5	-	204,5
Services contractuels	-	8,5	-	8,5
Frais généraux de fonctionnement	-	165,4	-	165,4
Fournitures et accessoires	-	11,7	-	11,7
Mobilier et matériel	-	47,5	-	47,5
Total	-	10 690,9	152,6	10 843,5

Chapitre 39C. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI ET DE GESTION POUR LE DEVELOPEMENT

Tableau 39C.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts du chapitre 39 (Département du développement économique et social)	Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-
D-2	-	2	-	2
D-1	-	8	-	8
P-5	-	17	-	17
P-4	-	24	-	24
P-3	-	15	-	15
P-2/1	-	6	-	6
Total	-	72	1	73
Agents des services généraux				
1re classe	-	6	-	6
Autres classes	-	111	-	111
Total	-	117	-	117
Autres catégories				
Agents locaux	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Total général	-	189	1	190

4. Organes directeurs dans les secteurs économique et social

(Chapitre 39D)

112. Il est proposé de regrouper dans ce chapitre jusqu'à la fin de 1993 les ressources prévues pour les réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social, dont le service est actuellement assuré par le Département du développement économique et social, et les ressources affectées aux préparatifs de conférences mondiales dans les secteurs économique et social et aux activités du Conseil mondial de l'alimentation. Ce regroupement, proposé pour des raisons pratiques, a pour objet d'apporter le maximum de flexibilité dans l'attribution finale des responsabilités pour le service des réunions. Les organes et conférences pour lesquels des crédits ont été ouverts sont les suivants :

- a) Organes subsidiaires du Conseil économique et social :
 - Commission du développement durable
 - Commission de la science et de la technique au service du développement
 - Comité de la planification du développement
 - Commission des sociétés transnationales
 - Commission de la population
 - Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
 - Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;
- b) Conseil mondial de l'alimentation;
- c) Conférences internationales :
 - Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement
 - Sommet mondial pour le développement social
 - Conférence mondiale de 1995 sur les femmes et le développement.

113. Les ressources affectées aux sessions de la Commission de statistique, du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, du Comité des ressources naturelles, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont indiquées dans les chapitres pertinents (39E et 21), ces organes ayant déjà tenu leur session annuelle ou biennale et n'étant pas censés se réunir à nouveau en 1993.

114. Le tableau 39D.1 ci-après donne le détail des virements ou autres changements proposés en ce qui concerne les organes directeurs.

Chapitre 39D. ORGANES DIRECTEURS DANS LES SECTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tableau 39D.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements des chapitres		Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		21 (Centre du développement social et des affaires humanitaires)	39E (Département du développement économique et social)		
Dépenses de personnel	-	433,5	216,2	-	649,7
Consultants et experts	-	18,7	281,6	-	300,3
Frais de voyage	-	78,0	551,6	414,7	1 044,3
Frais généraux de fonctionnement	-	7,8	-	-	7,8
Total	-	538,0	1 049,4	414,7	2 002,1

5. Département du développement économique et social

(Chapitre 39E)

115. Il est proposé de maintenir dans ce nouveau chapitre, pour pouvoir les identifier séparément, les ressources prévues pour le Département du développement économique et social pour la période allant du 1er juillet 1992 au 31 mars 1993.

116. Figureraient également dans ce chapitre les postes qui sont vacants ou le deviendront sous peu et que le Secrétaire général se réserve de pourvoir, à des fins de restructuration des secteurs économique et social, en application de la politique actuelle de flexibilité dans le traitement des postes vacants.

117. Sur les 22 postes qui resteront inscrits au chapitre 39E, 9 postes (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 2 P-2/1) ont déjà été prêtés provisoirement à d'autres unités administratives du Secrétariat. Les 13 autres postes comprennent 11 postes (1 P-4, 6 P-3 et 4 P-2/1) qui sont actuellement vacants et 2 postes de la classe D-2 qui n'ont encore été attribués à aucun des trois nouveaux départements. Il est proposé de garder ces 13 postes à la disposition du Secrétaire général.

118. Les ressources prévues pour les sessions du Comité des sources nouvelles et renouvelables d'énergie et de l'énergie pour le développement (1992), du Comité des ressources naturelles (1993) et de la Commission de statistique (1993) sont également inscrites dans ce chapitre, ces sessions ayant déjà eu lieu.

119. Les tableaux 39E.1 et 39E.2 ci-après donnent le détail des ressources qu'il est proposé de maintenir dans ce chapitre.

Chapitre 39E. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tableau 39E.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements aux chapitres					Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		15 (CNUCED)	39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	39B (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques)	39C (Département des services d'appui et de gestion pour le développement)	39D (Organes directeurs)		
Dépenses de personnel	74 866,5	(3 383,0)	(8 422,7)	(14 898,0)	(10 051,7)	(216,2)	(152,6)	37 742,3
Consultants et experts	2 237,5	(134,5)	(13,3)	(287,4)	(201,6)	(281,6)	-	1 319,1
Frais de voyage	2 349,5	(101,6)	(148,5)	(240,2)	(204,5)	(551,6)	-	1 103,1
Services contractuels	1 257,0	(47,5)	(182,8)	(319,2)	(8,5)	-	-	699,0
Frais généraux de fonctionnement	1 000,5	-	(116,6)	(194,5)	(165,4)	-	-	524,0
Fournitures et accessoires	79,0	-	(16,9)	(18,8)	(11,7)	-	-	31,6
Mobilier et matériel	326,6	-	(40,8)	(70,4)	(47,5)	-	-	167,9
Total	82 116,6	(3 666,6)	(8 941,6)	(16 028,5)	(10 690,9)	(1 049,4)	(152,6)	41 587,0

Chapitre 39E. DEPARTEMENT DU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tableau 39E.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transfert(s) des chapitres				Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
		15 (CNUCED)	39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	39B (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques)	39C (Département des services d'appui et de gestion pour le développement)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	-	-	-	-	(1)	-
D-2	11	-	(3)	(3)	(2)	-	3 ^a
D-1	36	(4)	(11)	(13)	(8)	-	-
P-5	75	(10)	(21)	(26)	(17)	-	1
P-4	94	(7)	(19)	(41)	(24)	-	3
P-3	79	(9)	(14)	(32)	(15)	-	9
P-2/1	50	(7)	(6)	(25)	(6)	-	6
Total	346	(37)	(74)	(140)	(72)	(1)	22 ^a
Agents des services généraux							
1re classe	36	(2)	(4)	(24)	(6)	-	-
Autres classes	298	(14)	(69)	(104)	(111)	-	-
Total	334	(16)	(73)	(128)	(117)	-	-
Autres catégories							
Agents locaux	4	(4)	-	-	-	-	-
Total	4	(4)	-	-	-	-	-
Total général	684	(57)	(147)	(268)	(189)	(1)	22 ^a

^a Y compris deux postes de la classe D-2 qui n'ont été attribués à aucun des trois départements créés dans les secteurs économique et social.

6. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

(Chapitre 15)

120. Etant donné le rôle central attribué à la CNUCED dans les secteurs économique et social pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, des finances, de l'investissement, des services et de la technologie, il est proposé de transférer du chapitre 39 (Département du développement économique et social) au chapitre 15 (CNUCED) les aspects pertinents des programmes et activités concernant les sociétés transnationales et la science et la technique. Ce transfert aurait pour effet de redéployer à la CNUCED un total de 57 postes du Département du développement économique et social, dont 47 postes (3 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 1 agent de première classe de la catégorie des services généraux, 11 autres agents de la catégorie des services généraux et 4 postes d'agent local) actuellement affectés aux activités relatives aux sociétés transnationales et 10 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent de 1re classe de la catégorie des services généraux et 3 autres agents de cette catégorie) actuellement affectés aux activités concernant la science et la technique au service du développement. Il convient de noter que ces ressources comprennent des postes qui continueront de faire partie du personnel qui s'occupe des sociétés transnationales dans les diverses commissions régionales.

121. La CNUCED aura non seulement accès aux ressources prévues au budget ordinaire pour les divers postes, mais aussi aux fonds extrabudgétaires affectés aux activités qui seront transférées.

122. Le secrétariat de la CNUCED demeurera chargé de l'exécution du programme de travail prévu au chapitre 15 du budget-programme de 1992-1993 et de celle des programmes 13, 14 et 15 du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 47/214. En outre, le secrétariat de la CNUCED sera chargé des parties pertinentes du programme d'activités décrit aux anciens chapitres 18 (Centre pour la science et la technique au service du développement) et 20 (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) du budget-programme de 1992-1993. Il sera chargé aussi d'exécuter les parties pertinentes des programmes 17 (Science et technique au service du développement durable) et 23 (Sociétés transnationales) du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997.

123. On compte que le regroupement à la CNUCED de toutes les activités liées aux investissements et à la technologie produira des économies d'échelle dont il sera tiré parti aux fins exposées plus haut au paragraphe 56.

124. Pour regrouper les activités ayant trait au développement durable, il est proposé de transférer les fonctions intersectorielles de la CNUCED ayant trait au développement durable au nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable. Il en résulterait le transfert de 2 postes (1 D-1 et 1 P-4) du chapitre 15 (CNUCED) au chapitre 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable).

125. Le poste de sous-secrétaire général prévu au chapitre 15 (CNUCED), qu'on se proposerait de supprimer, demeurerait provisoirement vacant aux fins indiquées plus haut au paragraphe 15.

126. Les tableaux 15.1 et 15.2 ci-après donnent le détail des virements et autres changements proposés en ce qui concerne la CNUCED.

Chapitre 15. CNUCED

Tableau 15.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements au chapitre		Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		39 (Département du développement économique et social)	39 A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)		
Dépenses de personnel	83 088,1	3 905,1	(199,5)	575,1	87 368,8
Consultants et experts	1 841,8	134,5	-	-	1 976,3
Frais de voyage	1 691,3	101,6	-	-	1 792,9
Services contractuels	641,6	47,5	-	-	689,1
Frais généraux de fonctionnement	3 031,6	-	-	-	3 031,6
Fournitures et accessoires	1 599,8	-	-	-	1 599,8
Mobilier et matériel	619,8	-	-	-	619,8
Total	92 514,0	4 188,7	(199,5)	575,1	97 078,3

Chapitre 15. CNUCED

Tableau 15.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts du chapitre		Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
		39 (Département du développement économique et social)	39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	-	-	-	1
SSG	1	-	-	-	1 ^a
D-2	8	-	-	-	8
D-1	22	4	(1)	-	25
P-5	47	10	-	-	57
P-4	54	7	(1)	-	60
P-3	68	9	-	-	77
P-2/1	33	7	-	-	40
Total	234	37	(2)	-	269
Agents des services généraux					
1re classe	10	2	-	-	12
Autres classes	170	14	-	-	184
Total	180	16	-	-	196
Autres catégories					
Agents locaux	-	4	-	-	4
Total	-	4	-	-	4
Total général	414^b	57	(2)	-	469^b

^a Comme indiqué au paragraphe 125, il est proposé de maintenir provisoirement le poste de sous-secrétaire général dont la suppression est prévue.

^b Y compris 13 postes temporaires (1 D-2, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 4 agents des services généraux).

7. Développement social et affaires humanitaires

(Chapitre 21)

127. Aux termes du budget-programme actuel de l'exercice biennal 1992-1993, le Centre du développement social et des affaires humanitaires est chargé d'activités au titre du chapitre 21A (Questions et politiques mondiales dans le domaine social), 21B (Intégration de groupes sociaux), 21C (Promotion de la femme) et 21D (Prévention du crime et justice pénale) qui correspondent aux programmes 25, 26, 27 et 29 du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997 que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 47/214 relative à la planification des programmes. Ces activités comprennent les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social.

128. Il est proposé de transférer au chapitre 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable) les activités mentionnées au paragraphe 127 ci-dessus, à l'exception de celles qui ont trait a) aux préparatifs de l'Année internationale de la famille, en 1994, et b) à la prévention du crime et la justice pénale. Ces activités demeureront centrées à Vienne et continueront de figurer au chapitre 21 du budget-programme de 1992-1993.

129. Dans sa résolution 47/212, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées, qui comprennent 8 postes (6 de la catégorie des administrateurs et 2 de la catégorie des services généraux) à transférer, à compter du 1er janvier 1993, du chapitre 39 (Département du développement économique et social) au chapitre 21, postes qui sont affectés aux activités liées à l'établissement du Rapport sur la situation sociale dans le monde. Etant donné la nécessité d'intégrer les aspects économiques et sociaux de l'activité de l'ONU, et en considération des propositions prévoyant en conséquence le redéploiement de Vienne à New York des activités correspondantes du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, il est proposé de conserver à New York les postes indiqués ci-dessus et de les transférer au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Ces postes renforceraient les moyens dont dispose le Département dans ces deux domaines.

130. Les propositions ci-dessus auraient pour effet de transférer au chapitre 39A un total de 51 postes (1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 4 P-3, 10 P-2, 2 agents de 1re classe de la catégorie des services généraux et 18 autres agents des services généraux) et au chapitre 39B un total de 8 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 agents de la catégorie des services généraux). Le transfert des 31 postes d'administrateur entraîneraient la mutation des titulaires de Vienne à New York. Les tableaux 21.1 et 21.2 ci-après donnent le détail des virements et autres changements proposés.

Chapitre 21. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES
 Tableau 21.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements au chapitre			Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
		39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	39B (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques)	39D (Organes directeurs)		
Dépenses de personnel	12 662,06	(2 892,5)	(495,0)	(433,5)	-	8 841,6
Consultants et experts	436,9	(131,5)	-	(18,7)	-	286,7
Frais de voyage	1 097,3	(65,3)	-	(78,0)	-	954,0
Services contractuels	329,9	(52,4)	-	-	-	277,5
Frais généraux de fonctionnement	13,6	-	-	(7,8)	-	5,8
Mobilier et matériel	104,4	(11,9)	-	-	-	92,5
Bourses, subventions et contributions	55,6	(20,8)	-	-	-	34,8
Total	14 700,3	(3 174,4)	(495,0)	(538,0)	-	10 492,9

Chapitre 21. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES

Tableau 21.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts aux chapitres		Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
		39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	39B (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	2	(1)	-	-	1
D-1	3	(2)	-	-	1
P-5	7	(4)	(1)	-	2
P-4	17	(10)	(3)	-	4
P-3	9	(4)	(1)	-	4
P-2/1	13	(10)	(1)	-	2
Total	51	(31)	(6)	-	14
Agents des services généraux					
1re classe	3	(2)	-	-	1
Autres classes	27	(18)	(2)	-	7
Total	30	(20)	(2)	-	8
Total général	81	(51)	(8)	-	22

8. Développement et coopération économique internationale

(Chapitre 11)

131. Les fonctions et activités du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation seront incorporées dans le nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable. Elles sont décrites au sous-programme 5 (Coordination des politiques et des mesures de lutte contre la faim dans le monde) du programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, et au sous-programme 11B (Conseil mondial de l'alimentation) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.

132. Il est donc proposé de transférer du chapitre 11B au chapitre 39A les ressources correspondant à ces fonctions et activités. Ce transfert ne comprend pas le poste de sous-secrétaire général au secrétariat du Conseil, qui a été aboli lors de la première phase de la restructuration. On trouvera aux tableaux 11.1 et 11.2 ci-après le détail des transferts de ressources et autres changements envisagés.

Chapitre 11. DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Tableau 11.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements au chapitre 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	Autres augmentations/ diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
Dépenses de personnel	11 405,2	(1 734,4)	(873,3)	8 797,5
Consultants et experts	516,0	(39,4)	-	476,6
Frais de voyage	1 172,9	(124,4)	-	1 048,5
Services contractuels	165,7	(48,1)	-	117,6
Frais généraux de fonctionnement	953,0	(253,2)	-	699,8
Fournitures et accessoires	104,4	(20,6)	-	83,8
Mobilier et matériel	75,9	(7,6)	-	68,3
Bourses, subventions et contributions	106,0	(37,9)	-	68,1
Total	14 499,1	(2 265,6)	(873,3)	11 360,2

Chapitre 11. DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Tableau 11.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts au chapitre 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable)	Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA	1	-	(1)	-
SSG	2	-	(2)	-
D-2	2	(2)	-	-
D-1	2	(5)	-	-
P-5	5	(4)	-	-
P-4	4	(1)	-	-
P-3	1	-	-	-
P-2/1	-	-	-	-
Total	15	(12)	(3)	-
Agents des services généraux				
1re classe	3	(3)	-	-
Autres classes	12	(12)	-	-
Total	15	(15)	-	-
Total général	30	(27)	(3)	-

B. Secteur politique

Département des affaires politiques

(Chapitre 37)

133. Lors de la première phase de restructuration du Secrétariat, le Département des affaires politiques a été créé de façon à regrouper et à renforcer les activités de l'Organisation dans le domaine politique, y compris contribuer à rassembler et à analyser des informations, signaler aux organes compétents les crises ou situations d'urgence imminentes et s'acquitter des tâches approuvées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes compétents. Le Département est dirigé par deux secrétaires généraux adjoints, dotés chacun de responsabilités et fonctions géographiques clairement définies. Les activités du Département des affaires politiques sont décrites en plus grand détail aux chapitres 1B2, 2C. 3, 4, 5, 6 et 7 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/185, et correspondent aux programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

134. Dans les prévisions budgétaires révisées présentées précédemment, il était proposé de créer deux postes de sous-secrétaire général pour le nouveau Département. Il est prévu que l'un de ces deux postes sera aboli, mais il restera temporairement vacant aux fins indiquées au paragraphe 15 ci-dessus.

135. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 66 ci-dessus, il est maintenant proposé de transférer de New York à Vienne le Bureau des affaires spatiales du Département des affaires politiques, qui serait présenté à part dans le budget-programme, en tant que chapitre 37B (Affaires spatiales). Les activités du Bureau comprennent les services fonctionnels à fournir au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et d'autres activités, qui sont toutes décrites plus en détail aux paragraphes 3.32 à 3.34 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 et correspondent au programme 8 (Utilisations pacifiques de l'espace) du plan à moyen terme. Il est prévu que, pour le transfert du Bureau, il faudrait redéployer de New York à Vienne 11 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux.

Chapitre 37. AFFAIRES POLITIQUES

Tableau 37.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993	Répartition entre parties de chapitre	
				37A (Département des affaires politiques)	37B (Affaires spatiales)
Dépenses de personnel	34 794,5	832,0	35 626,5	33 647,7	1 978,8
Consultants et experts	907,9	-	907,9	878,3	29,6
Frais de voyage	2 805,2	-	2 805,2	2 707,4	97,8
Services contractuels	1 068,4	-	1 068,4	1 068,4	-
Frais généraux de fonctionnement	713,1	-	713,1	713,1	-
Fournitures et accessoires	133,1	-	133,1	133,1	-
Mobilier et matériel	354,8	-	354,8	354,5	0,3
Bourses, subventions et contributions	2 308,3	-	2 308,3	2 047,7	260,6
Total	43 085,3	832,0	43 917,3	41 550,2	2 367,1

Chapitre 37. AFFAIRES POLITIQUES

Tableau 37.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé	Répartition entre parties de chapitre	
				37A (Département des affaires politiques)	37B (Affaires spéciales)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	2	-	2	2	-
SSG	-	2	2	2	-
D-2	9	-	9	9	-
D-1	26	-	26	24	2
P-5	38	-	38	36	2
P-4	47	-	47	43	4
P-3	34	-	34	32	2
P-2/1	15	-	15	14	1
Total	171	2	173	162^a	11
Agents des services généraux					
1re classe	9	-	9	9	-
Autres classes	114	-	114	109	5
Total	123	-	123	118	5
Autres catégories					
Agents locaux	-	-	-	-	-
Agents du Service mobile	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total général	294	2	296	280	16

^a Y compris 2 postes D-1 identifiés comme pouvant être redéployés selon la nouvelle méthode de traitement des postes vacants décrite dans le document A/C.5/47/2 et Corr.1. Il convient par ailleurs de noter que 7 postes (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) ont été temporairement transférés à ce chapitre selon cette même méthode.

C. Information et services communs d'appui

1. Information

(Chapitre 31)

136. Les activités prévues dans le domaine de l'information sont décrites en détail au chapitre 31 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/185, et correspondent au programme 38 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

137. Par sa résolution 47/212, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées, qui prévoyait le transfert d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux du Bureau des services de conférence au Département de l'information, pour tenir compte du fait que ce n'était plus le Bureau des services de conférence mais le Département de l'information qui était chargé d'assurer les services de secrétariat du Comité des publications.

138. Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat, on a entrepris un examen des activités de publication et des activités liées à l'information correspondant aux sous-programmes 4 (Services de publication) et 5 (Services d'information des bibliothèques) du programme 39 (Service de conférence et bibliothèque) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. A l'issue de cet examen, comme indiqué au chapitre 41 ci-après, il a été décidé que le Bureau des services de conférence aurait essentiellement des fonctions directement liées au Service des conférences et réunions. Il a donc été décidé de transférer certaines fonctions de publication et d'information au Département de l'information, étant donné son rôle de publication et de diffusion de documents d'information et ses fonctions nouvelles vis-à-vis du Comité des publications.

139. A cet égard, il a été décidé de transférer au Département de l'information, pour qu'il les exerce directement ou par l'intermédiaire du Comité des publications, des responsabilités incombant jusqu'à maintenant à la Division des publications du Bureau des services de conférence, notamment les suivantes : arrêter les politiques en matière de publication, gérer le programme de publication, établir les prix et assurer la planification de travaux contractuels d'imprimerie, à l'exception des achats, assurer la protection des droits d'auteur et entreprendre des services graphiques et cartographiques. Il est maintenant proposé que les ressources correspondant à ces fonctions [y compris 1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 4 P-2/P-1 et 13 postes d'agent des services généraux (autres classes)] soient transférées du chapitre 41 (Bureau des services de conférence) au chapitre 31 (Département de l'information).

140. Il est également proposé de transférer au Département de l'information les activités décrites au sous-programme 5 (Services d'information des bibliothèques) du programme 39 du plan à moyen terme. Cela suppose de transférer la bibliothèque Dag Hammarskjöld au Département de l'information et d'y transférer en même temps les ressources correspondantes [y compris 3 P-5, 10 P-4, 26 P-3, 17 P-2 et 77 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Il a aussi été décidé que la Bibliothèque serait dirigée par un D-1. A cette fin, on utiliserait à titre temporaire un poste D-1 qui a été identifié comme pouvant être redéployé. De plus, les arrangements relatifs à

l'administration de la Bibliothèque supposent qu'un poste P-3 au Service administratif du Département de l'administration et de la gestion soit échangé contre un poste P-2 à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

141. En outre, on se souviendra qu'à la première partie de sa quarante-septième session, l'Assemblée générale n'a approuvé l'ouverture de crédits pour les activités d'information liées aux nouveaux mandats issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qu'en ce qui concerne une partie des besoins prévus pour 1993. Il est donc proposé maintenant qu'un crédit additionnel de 87 800 dollars soit ouvert pour couvrir les besoins prévus jusqu'au 31 décembre 1993.

142. Enfin, il a été décidé que le Département de l'information serait à l'avenir dirigé par un sous-secrétaire général. Il faudra donc supprimer le poste de secrétaire général adjoint existant et créer un nouveau poste de sous-secrétaire général.

143. On trouvera aux tableaux 31.1 et 31.2 ci-après le détail des transferts proposés.

Chapitre 31. INFORMATION

Tableau 31.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements du chapitre 41 (Département de l'administration et de la gestion)	Autres augmentations/ (diminutions) après ajustement	Nouveaux mandats découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	Prévisions révisées pour 1992-1993
Dépenses de personnel	75 629,2	7 473,3	(13,4)	-	83 089,1
Consultants et experts	-	-	-	-	-
Frais de voyage	1 701,7	5,7	-	24,0	1 731,4
Services contractuels	12 144,6	178,8	-	63,8	12 387,2
Frais généraux de fonctionnement	7 305,5	85,7	-	-	7 391,2
Fournitures et accessoires	2 333,2	534,6	-	-	2 867,8
Mobilier et matériel	3 199,5	483,5	-	-	3 683,0
Transformation et amélioration des locaux	-	-	-	-	-
Bourses, subventions et contributions	692,3	-	-	-	692,3
Autres dépenses	-	-	-	-	-
Total	103 006,0	8 761,6	(13,4)	87,8	111 842,0

Chapitre 31. INFORMATION

Tableau 31.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts du chapitre 41 (Département de l'administration et de la gestion)	Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA	1	-	(1)	1
SSG	-	-	1	5
D-2	5	-	-	19
D-1	19	-	-	45
P-5	41	4	-	74
P-4	62	12	-	96
P-3	63	33	-	66
P-2/1	45	21	-	
Total	236^a	70^b	-	306
Agents des services généraux				
1re classe	9	-	-	9
Autres classes	168	90	-	258
Total	177	90	-	267
Autres catégories Agents locaux	265	-	-	265
Total	265	-	-	265
Total général	678	160	-	838

^a Y compris 10 postes (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 4 P-3) identifiés comme pouvant être redéployés selon la nouvelle méthode de traitement des postes vacants décrite dans le document A/C.5/47/2 et Corr.1. Il convient par ailleurs de noter que 6 postes (2 D-1, 1 P-5 et 3 P-4) ont été transférés à ce chapitre selon cette même méthode.

^b Y compris 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) identifiés comme pouvant être redéployés selon la nouvelle méthode de traitement de postes vacants décrite dans le document A/C.5/47/2 et Corr.1.

2. Administration et gestion

(Chapitre 41)

144. Dans le cadre de la première phase de la restructuration du Secrétariat, il a été décidé de regrouper au nouveau chapitre 41 tous les services de conférence, services communs et services de bibliothèque qu'englobaient les chapitres 32 (Services de conférence) et 33 (Administration et gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/185. Au Siège, l'ancien Département des services de conférence, devenu "Bureau des services de conférence" a ainsi été rattaché au Département de l'administration et de la gestion. Le détail des activités visées fait l'objet des chapitres 32 et 33 du budget-programme de 1992-1993 ainsi que des programmes 39 à 43 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

145. Après que le Bureau des services de conférence a été rattaché au Département de l'administration et de la gestion, un examen de l'organisation du fonctionnement des services administratifs et services de conférence a été entrepris. Compte tenu des résultats de cette opération, il est maintenant proposé de transférer certaines fonctions du Département de l'administration et de la gestion au Département de l'information. A l'intérieur du chapitre 41, il est en outre proposé de transférer certaines fonctions relatives aux publications du Bureau des services de conférence au Bureau des services généraux. Le Service consultatif de gestion et la Division des opérations hors Siège aussi, relèveront désormais directement du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, et non plus l'un par l'intermédiaire du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances et l'autre par celui du Bureau des services généraux.

146. Conformément à l'importance qu'il accorde à l'adoption d'une conception intégrée de toutes les questions interdépendantes relevant de la gestion, sous la coordination du Chef du Département de l'administration et de la gestion, comme il l'a souligné dans son rapport sur la deuxième phase de la restructuration (A/47/753), et dans le cadre des efforts qu'il fait pour réduire la fragmentation des départements et renforcer les responsabilités de gestion au niveau de directeur, le Secrétaire général propose de supprimer trois des quatre postes de sous-secrétaire général proposés pour le Département dans les premières prévisions révisées, et de faire diriger le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, le Bureau des services généraux et le Bureau des services de conférence par des fonctionnaires de la classe D-2. Il propose de maintenir le quatrième poste de sous-secrétaire général, temporairement vacant, aux fins précisées au paragraphe 15 ci-dessus. En contrepartie de ces postes D-2, il est proposé de supprimer les postes D-2 du Rédacteur en chef, du Directeur de la Division des publications et du Directeur de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld au Bureau des services de conférence, ainsi que celui du Directeur de la Division des services électroniques au Bureau des services généraux. La Division des services électroniques sera maintenant dirigée par un fonctionnaire de la classe D-1. Ces changements, de même que les autres qui sont maintenant proposés, sont décrits de façon plus détaillée ci-après. Les tableaux 41.1 et 42.2 en font apparaître l'effet net sur le chapitre 41 dans son ensemble. Des indications plus détaillées concernant ces changements et d'autres, qu'il est également proposé d'apporter en ce qui

concerne le Département de l'administration et de la gestion, seront données dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

147. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion définit les grands principes régissant la politique du Secrétariat, y compris les bureaux hors Siège, en ce qui concerne la gestion administrative, la vérification interne des comptes, le plan à moyen terme et la planification des programmes, le contrôle de l'exécution et l'évaluation, la gestion des ressources financières et humaines, les politiques d'innovation technique, les services généraux et les services de conférence. Au Siège, il assure la direction exécutive, l'administration et la gestion du Département de l'administration et de la gestion dans son ensemble. Pour ce qui est des programmes, il est chargé des activités correspondant aux sous-programmes 2 (Administration de la justice), 3 (Relations entre l'administration et le personnel), et 4 (Politique d'innovation technique) du programme 40 (Direction administrative et gestion) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. La Division de vérification interne des comptes, à laquelle se rapporte le chapitre 41H, et dont les activités correspondent au sous-programme 1 (Services de vérification interne) du programme 40 du plan à moyen terme, relève également du Secrétaire général adjoint.

148. Afin d'accroître la capacité qu'a le Bureau du Secrétaire général adjoint de régler les questions que pose la gestion du Secrétariat dans son ensemble, il est maintenant proposé de le renforcer encore en retirant au Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, afin de la lui confier, la responsabilité directe du Service consultatif de gestion, dont le conseil et l'assistance en matière de gestion ainsi que l'examen des textes administratifs constituent les tâches. Les activités visées sont décrites de façon plus détaillée aux points 2 b) à e) du paragraphe 33C.39 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 et correspondent à une partie du sous-programme 7 (Evaluation et conseils de gestion) du programme 42 (Planification des programmes, budget et finances) du plan à moyen terme.

149. La Division des opérations hors Siège, qui est chargée de fournir toute une gamme de services d'appui administratifs aux missions de bons offices du Secrétaire général, aux missions spéciales, aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions sur le terrain, et dont les activités correspondent au sous-programme 3 (Appui aux opérations hors siège) du programme 43 (Services généraux), serait en outre transférée du Bureau des services généraux au Bureau du Secrétaire général adjoint (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2/1, 11 postes d'agent des services généraux (autres classes), 6 postes d'agent local et 18 postes d'agent du service mobile). Les activités visées sont décrites de façon plus détaillée au paragraphe 33D.57 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.

150. Le Département des services de conférence était chargé d'assurer toute la gamme des services de conférence et de bibliothèque, y compris l'édition et la préparation des documents officiels, le service des séances, l'interprétation et la rédaction des procès-verbaux de séance, les services de traduction, services de publication et services d'information des bibliothèques. Les activités visées sont décrites de façon plus détaillée au chapitre 32 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 46/185, et correspondent au programme 39 (Services de conférence et bibliothèque) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

151. Dans le cadre de la première phase de la restructuration du Secrétariat, le Département des services de conférence a été rattaché au Département de l'administration et de la gestion afin de regrouper les services communs d'appui de l'Organisation, et est devenu le Bureau des services de conférence. Le nouveau Bureau demeure chargé de toutes les activités prévues au chapitre 32 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, à l'exception de la prestation de services au Comité des publications, dont la responsabilité sera transférée au Département de l'information, avec les ressources correspondantes.

152. Avant et pendant la première phase de la restructuration, le fonctionnement du Département des services de conférence avait fait l'objet d'un examen que l'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution 46/190. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/47/336), l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/20 C, a prié le Secrétaire général, entre autres choses, de lui présenter, si nécessaire, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du CCQAB, des recommandations concernant une éventuelle restructuration du Bureau des services de conférence. Cela étant, un examen de la structure et du fonctionnement du Département de l'administration et de la gestion dans son ensemble, y compris le Bureau des services de conférence, a été entrepris, sur la base notamment des résultats de l'examen du Bureau des services de conférence.

153. Il a été décidé, compte tenu de ce qui précède, que le Bureau des services de conférence devrait se consacrer aux activités directement liées au service des séances et conférences. Il est donc proposé maintenant de transférer certaines fonctions extrinsèques de la Division des publications du Bureau des services de conférence au Département de l'information, avec les ressources correspondantes [1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1 et 13 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. D'autres fonctions de la Division des publications seront en outre transférées au Bureau des services généraux (chapitre 41 également), avec les ressources correspondantes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Plus précisément, le Département de l'information serait maintenant chargé, directement ou par l'intermédiaire du Comité des publications, de définir la politique en matière de publications, de gérer le programme de publications, y compris la planification des travaux contractuels d'imprimerie et l'établissement des prévisions de dépenses s'y rapportant (à l'exclusion de la passation des marchés), les services graphiques et cartographiques, la protection des droits d'auteurs et d'autres fonctions relatives aux publications dont était précédemment chargée la Division des publications du Bureau des services de conférence. Le Bureau des services généraux serait chargé de la passation des marchés relatifs aux travaux contractuels d'imprimerie et de reliure, ce qui cadrerait bien avec les autres fonctions qu'il remplit actuellement dans ce domaine et permettrait à son personnel de se familiariser avec différents aspects des achats au cours de leur carrière. D'autres fonctions de publication, y compris la préparation de copie et la correction d'épreuves, de même que la reproduction et la distribution des documents destinés aux organes délibérants et autres documents et publications continueraient de relever du Bureau des services de conférence.

154. Conformément à la décision de restreindre le mandat du Bureau des services de conférence, il a également été décidé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld serait rattachée au Département de l'information. Les fonctions de la Bibliothèque demeurent celles que décrivent les paragraphes 32.43 et 32.44 du

budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 46/185, et correspondent au sous-programme 5 (Services d'information des bibliothèques) du programme 39 (Services de conférence et bibliothèque) du plan à moyen terme. En ce qui concerne les arrangements administratifs relatifs à la Bibliothèque, il est en outre proposé de transférer un poste P-2/1 de la Bibliothèque en échange d'un poste P-3 du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion.

155. On notera enfin, bien qu'il ne s'agisse pas directement du chapitre 41, qu'il a été décidé que des activités commerciales relatives à la vente de publications des Nations Unies qu'entreprenait précédemment le Bureau des services de conférence seront désormais du ressort du Bureau des services généraux. Les activités visées sont décrites de façon plus détaillée aux paragraphes IS3.67 à IS3.70 du chapitre 3 des recettes du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, et correspondent au sous-programme 3 (Vente des publications des Nations Unies du programme 44 (Services destinés au public) du plan à moyen terme.

Chapitre 41. ADMINISTRATION ET GESTION

Tableau 41.1. Tableau récapitulatif des ressources prévues (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts par la résolution 47/220 A	Virements au chapitre 31 (Département de l'information)	Augmentations/ (diminutions) après ajustement	Prévisions révisées pour 1992-1993
Dépenses de personnel	473 860,2	(7 473,3)	(181,6)	466 205,3
Consultants et experts	208,4	-	-	208,4
Frais de voyage	935,8	(5,7)	-	930,1
Services contractuels	10 787,3	(178,8)	-	10 608,5
Frais généraux de fonctionnement	109 267,7	(85,7)	-	109 182,0
Fournitures et accessoires	12 698,1	(534,6)	-	12 163,5
Mobilier et matériel	10 746,9	(483,5)	-	10 263,4
Transformation et amélioration des locaux	-	-	-	-
Bourses, subventions et contributions	-	-	-	-
Autres dépenses	25 083,7	-	-	25 083,7
Total	643 588,1	(8 761,6)	(181,6)	634 644,9

Chapitre 41. ADMINISTRATION ET GESTION

Tableau 41.2. Postes nécessaires (budget ordinaire)

Catégories	Tableau d'effectifs approuvé par la résolution 47/220 A	Transferts au chapitre 31C (Département de l'information)	Autres modifications	Tableau d'effectifs proposé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA	1	-	-	1
SSG	3	-	(2)	1
D-2	19	-	-	19
D-1	45	-	-	45
P-5	216	(4)	-	212
P-4	479	(12)	-	467
P-3	468	(33)	-	435
P-2/1	182	(21)	-	161
Total	1 413^a	(70)^b	(2)	1 341
Agents des services généraux				
1re classe	157	-	-	157
Autres classes	1 992	(90)	-	1 902
Total	2 149			2 059
Autres catégories				
Agents de sécurité	176	-	-	176
Agents locaux	58	-	-	58
Agents du service mobile	18	-	-	18
Corps de métier	248	-	-	248
Total	500			500
Total général	4 062	(160)	(2)	3 900

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 41.2)

^a Y compris 41 postes (1 D-2, 5 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 12 P-3 et 11 P-2) identifiés comme pouvant être redéployés selon la nouvelle méthode de traitement des postes vacants décrite dans le document A/C.5/47/2 et Corr.1.

^b Y compris 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) identifiés comme pouvant être redéployés selon la nouvelle méthode de traitement des postes vacants décrite dans le document A/C.5/47/2 et Corr.1.

III. CONCLUSION

156. L'Assemblée générale est priée d'approuver les transferts entre chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 auxquels doit donner lieu la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (voir tableau II), ainsi qu'un nouveau crédit révisé d'un montant total de 2 467 775 800 dollars, correspondant à une diminution nette de 263 400 dollars par rapport au crédit révisé qu'elle avait approuvé dans sa résolution 47/220 A.

157. Il convient de noter que des ressources additionnelles dont les montants s'élèvent à 87 800 dollars, 1 008 700 dollars et 414 700 dollars seront nécessaires aux chapitres 31 (Département de l'information), 39A (Département de la coordination des politiques et du développement durable) et 39D (Organes directeurs du Département du développement économique et social), respectivement, au titre de l'application en 1993 des résolutions de l'Assemblée générale 47/188 sur la désertification, 47/189 sur la convocation d'une conférence sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, 47/191 sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et 47/195 sur la protection du climat mondial.

158. S'ils n'étaient pas compensés par des économies, ces apports auraient été assurés au moyen de crédits additionnels, conformément aux règles régissant le fonctionnement et l'utilisation du fonds de réserve. En l'espèce, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir de crédits additionnels.
